

Message du Comité d'agglomération  
au Conseil d'agglomération

**Message en vue de l'adoption  
du budget 2023  
de l'Agglomération de Fribourg**

## **Sommaire**

I. Généralités .....	1
II. Budget de fonctionnement 2023 : commentaires .....	2
III. Budget d'investissement 2023 : commentaires .....	20
IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération .....	23

## **Annexes**

- Annexe 1 : Budget 2023 de l'Agglomération (budget de fonctionnement et budget d'investissement en présentation MCH2)
- Annexe 2 : Tableaux récapitulatifs des coûts par domaine et par commune
- Annexe 3 : Projet d'arrêté sur le budget de fonctionnement 2023
- Annexe 4 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2023 / partie mobilité
- Annexe 5 : Projet d'arrêté sur le budget d'investissement 2023 / partie aménagement

**Glossaire :**

*Toutes les abréviations sont en italique dans le document.*

Agglomération	Agglomération de Fribourg (institution) en tant qu'organe politique (législatif et exécutif) doté d'un bureau administratif et technique
agglomération fribourgeoise	agglomération fribourgeoise (territoire)
ARS	Association régionale de la Sarine
artos	association romande techniques organisation spectacle - organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles
Assises de la culture	Assises de la culture de la région fribourgeoise
B+R	Places de stationnement B+R (Bike and Ride) pour vélos permettant la poursuite d'un trajet en transport public
Bureau du Conseil	Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
CAME	Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg
CCult	Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg
CDI	contrat à durée indéterminée
CF	Commission financière de l'Agglomération de Fribourg
Clé Agglo	Clé statutaire de répartition de l'Agglomération de Fribourg
Clé TP	Clé de répartition relative aux transports publics de l'Agglomération de Fribourg
Clé VLS	Clé de répartition relative aux vélos en libre-service de l'Agglomération de Fribourg
collaborateurs	collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération de Fribourg
Comité	Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
communes membres	communes membres de l'Agglomération de Fribourg
Conférence Vélo Suisse	organisation nationale des décideurs en matière d'aménagements cyclables
Conseil	Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg
Coriolis I	Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise
CORODIS	Commission Romande de Diffusion des Spectacles
CrT	communautés régionales de transport
DIME (ex DAEC)	Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de l'État de Fribourg
EPT	équivalent plein temps
fondation cma	fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles
Fri Up	Association à but non-lucratif, organe officiel de soutien à la création d'entreprise du canton de Fribourg
FTR	Fribourg Tourisme et Région
Grand Fribourg	projet de fusion des communes d'Avry, de Belfaux, Corminboeuf, Fribourg, Givisiez, Granges-Paccot, Marly, Matran et Villars-sur-Glâne
INNOREG FR	La plateforme INNOREG FR permet aux régions et à l'Etat de Fribourg de mettre en œuvre la Nouvelle Politique Régionale (NPR) au niveau régional.
IPC	Indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil

JobAbo	Le JobAbo est un nouvel abonnement destiné aux entreprises et à leurs collaborateurs. Ce dernier permet aux employés de bénéficier d'un rabais de 20 % minimum sur le tarif d'un abonnement annuel grâce à la participation de l'employeur et de Frimobil. L'abonnement JobAbo est valable sept jours sur sept.
LAgg	loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2)
LFCo	loi sur les finances communales (RSF 140.6) de l'Etat de Fribourg
LMob	loi sur la mobilité de l'Etat de Fribourg
LT	loi sur le tourisme (RSF 951.1) de l'Etat de Fribourg
LTr	loi sur les transports (RSF 780.1) de l'Etat de Fribourg
MCH2	Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2)
NP	objectif / mesure Nature & Paysage
NPR	Nouvelle Politique Régionale
ORT	Office régional du tourisme
P+R	parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg
PA3	Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA4	Projet d'agglomération de quatrième génération de l'Agglomération de Fribourg
PA5	Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg
PDR-Sarine	Plan directeur régional du district de la Sarine
PUSCH	Pusch s'engage pour un environnement préservé, l'utilisation durable des ressources ainsi que des milieux diversifiés et riches en espèces. Pusch est une fondation reconnue d'utilité publique, habilitée à recourir, et ne dépendant d'aucun parti politique.
RCS	Région capitale suisse
Règlement sur les finances	Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg
Rmob	Règlement sur la mobilité
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SMo	Service de la mobilité de l'Etat de Fribourg
Statuts	Statuts de l'Agglomération de Fribourg
SyZACT	Système de gestion des zones d'activités
TP	transport public
TPF	Transports publics fribourgeois
TransAgglo(s)	TransAgglo(s), axe(s) de mobilité douce traversant l'agglomération fribourgeoise.
TransAgglos	Deux TransAgglos : TransAgglo TA1 (Avry - Matran - Villars-sur-Glâne - Fribourg - Granges-Paccot - Düdingen) et TransAgglo TA2 (Marly - Fribourg - Givisiez - Corminboeuf / Belfaux)
Trophées PME	Concours Trophées PME de l'Agglomération de Fribourg
VLS	vélos en libre-service

## 12 - 2021-2026 : Message en vue de l'adoption du budget 2023 de l'Agglomération de Fribourg

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération,

### I. Généralités

Le Comité d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Comité) vous soumet le budget de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Agglomération) pour l'exercice 2023. Le présent message et ses annexes ont été validés par le Comité le 15 septembre 2022 et transmis pour examen à la Commission financière de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CF).

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération se présente comme suit :

Total des charges : CHF 41'205'000

Total des produits : CHF 41'205'000

Ce budget donne lieu à une hausse de CHF 7'476'000 (+ 22.16 %) par rapport à 2022.

### Salaires et retenues sociales

La masse salariale progresse dans toutes les rubriques du fait de la prise en compte de l'inflation. Sur la base des projections du *Secrétariat d'Etat à l'économie (ci-après SECO)* pour décembre 2022, un taux de 2,6 % a été pris en compte. En outre et comme chaque année, la projection des salaires à verser aux *collaboratrices et collaborateurs de l'Agglomération (ci-après collaborateurs)* se base par défaut sur l'hypothèse d'une progression d'un échelon pour les *collaborateurs* entrés en fonction avant le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

L'augmentation de la masse salariale s'explique également par des engagements propres aux tâches de l'Agglomération ainsi que par une collaboration accrue avec d'autres entités régionales. Les charges supplémentaires qui peuvent en résulter sont toutefois dans ce cas compensées par des recettes correspondantes.

### Statistiques de la population légale déterminantes pour les Clés Agglo et TP

Les statistiques officielles de la population légale au 31 décembre de l'année précédente n'étant publiées que dans le courant du mois de septembre, l'Agglomération n'est pas en mesure d'en tenir compte au niveau de la Clé Agglo et de la Clé TP dans lesquelles elle intervient. Lesdites clés se basent dès lors sur les données officielles les plus récentes, à savoir la population légale des *communes membres de l'Agglomération de Fribourg (ci-après communes membres)* au 31 décembre 2020.

### Impact de la pandémie de COVID-19 sur le budget et l'évolution de rubriques en comparaison des comptes 2021

Certaines rubriques se caractérisent par des écarts particuliers entre les montants budgétés pour 2023 et leur utilisation effective en 2021. Il est évident que, compte tenu des incidences que la pandémie de COVID-19 a eu sur le déroulement des activités de l'Agglomération en 2021, les dépenses et produits concrètement comptabilisés à l'issue de cet exercice ne sauraient être représentatifs de ce qui caractérise une année normale. À ce titre, on peut notamment citer l'abandon ou le report de certaines manifestations ou événements, des dépenses exceptionnelles en location de salles répondant aux exigences sanitaires imposées aux collectivités, voire une influence du télétravail sur un ensemble de dépenses (fourniture, électricité, frais de délégation).

## Elaboration du PA5 et mise à jour des études de base

Les travaux d'élaboration du *Projet d'agglomération de cinquième génération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après PA5)* doivent débuter dès l'été 2023, afin de pouvoir envisager un dépôt auprès des autorités fédérales en été 2025. Les dépenses correspondantes feront l'objet d'un message spécifique présenté au *Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Conseil)* au printemps prochain et sont, d'ores et déjà, indiquées dans le budget d'investissement du prochain exercice. Le budget 2023 comprend également, sous différentes rubriques, plusieurs études de base. Leur élaboration est indépendante du PA5 mais les résultats pourraient avantageusement être intégrés dans cette planification si le *Conseil* consent à libérer les crédits nécessaires.

## Amortissements relatifs aux investissements planifiés

Les amortissements se rapportent à des frais d'études et à la participation de *l'Agglomération* à des projets d'infrastructures, principalement en lien avec le projet d'agglomération. Avec l'introduction du *Modèle comptable harmonisé 2 pour les cantons et les communes (Manuel MCH2) (ci-après MCH2)*, de nouvelles dispositions ont été mises en place, touchant le patrimoine financier et administratif, avec pour objectif de rendre la situation financière des collectivités locales plus transparente. Dans ce cadre, les projets présentant pour *l'Agglomération* une dépense inférieure à CHF 50'000 ne seront désormais plus activés au bilan. Pour ceux d'entre eux, qui l'ont déjà été précédemment, une revalorisation des actifs de *l'Agglomération* a été entrepris en 2022, s'accompagnant d'une suppression des amortissements précédemment prévus pour les objets concernés. Une adaptation des taux d'amortissement en vertu de la nouvelle *loi sur les finances communales (RSF 140.6) de l'Etat de Fribourg (ci-après LFCo)* doit, par ailleurs, influencer, elle aussi, le montant annuel des amortissements à venir.

## II. Budget de fonctionnement 2023 : commentaires

### 0. Administration générale

Le total des charges s'élève à CHF 1'381'400 pour des produits escomptés de CHF 175'000. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 1'206'400, en baisse de CHF 500 (-0.04 %) par rapport au budget 2022.

### 011. Législatif

0110.3000.13 / 0110.3000.14 / 0110.3000.15 / 0110.3000.16 : traitement et jetons du Conseil et des commissions (stable par rapport à 2022)

De manière identique à l'exercice précédent, le nombre de séances de l'organe législatif a été estimé comme suit :

- 4 séances du *Conseil*,
- 6 séances de la *CF*,
- 4 séances de la *Commission d'aménagement, de mobilité et d'environnement de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CAME)*,
- 4 séances du *Bureau du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Bureau du Conseil)*.

0110.3102.31 : frais de publication (-1'000 / -23.26 %)

Les frais de publication prévus dépendent de l'activité réglementaire du *Conseil* en 2023. Plusieurs révisions sont arrivées à terme lors des exercices précédents, notamment le *Règlement sur les finances de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Règlement sur les finances)*. Les frais de publication attendus l'année prochaine sont ainsi moins élevés qu'en 2022.

0110.3132.41 : honoraires de l'organe de révision (-1'100 / -12.22 %)

La projection se base sur le devis effectif de l'organe de révision désigné qui est sensiblement inférieur au montant inscrit à titre provisionnel lors dans le cadre du budget 2022.

## 012. Exécutif

0120.3000.18 : traitement et jetons de présence du Comité

/ 0120.3050.81 : cotisations aux assurances sociales AVS, AI, APG, AC (-2'155 / -21.22 %)

Ce montant inclut les jetons de présence et les vacances des membres du *Comité*. Il se fonde sur une estimation du volume de travail et du nombre de séances prévus en 2023. L'ampleur des cotisations dépend, elle, de la composition exacte des membres de cet organe.

0120.3170.32 : frais de délégation (-3'500 / -41.18 %)

Le budget de l'exercice précédent comprenait des frais pour la visite d'une collectivité publique en vue d'un échange d'expérience, ce qui n'est pas le cas en 2023. Les rubriques correspondantes des chapitres de la mobilité et de l'aménagement sont également impactées à la baisse.

## 02. Services généraux

### 021 Administration des finances

0210.3010.11 : traitement du personnel administratif (+16'300 / +13.04 %)

/ 0210.3050.81 : cotisations aux assurances sociales AVS, AI, APG, AC (+2'100 / +12.80 %)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dotation en personnel administratif sous *contrat à durée indéterminée (ci-après CDI)* dévolue à l'administration des finances devrait correspondre au maximum à 1,4 équivalent plein temps (*ci-après EPT*). Cette augmentation correspond à l'engagement au cours de l'année 2022 d'une aide comptable pour soutenir la personne responsable de domaine dans son activité quotidienne.

### 022 Services généraux

0220.3010.11 : traitement du personnel administratif (+47'300 / +13.28 %)

/ 0220.3010.12 : personnel auxiliaire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dotation en personnel administratif sous *CDI* des services généraux autres que l'administration des finances sera la suivante :

- 1 *EPT* pour le poste de Secrétaire général,
- 2.4 *EPT* pour le secrétariat administratif,

L'effectif du secrétariat général et administratif est donc stable par rapport à l'année précédente. A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.4 *EPT*, en support au Secrétaire général pour la mise en œuvre d'actions de communication.

Le Secrétariat général et administratif de la nouvelle *Association régionale de la Sarine (ci-après ARS)* a été délégué au pôle de compétences de l'*Agglomération*. Cette situation nécessite l'engagement d'une ressource supplémentaire dédiée aux tâches administratives équivalant à un 40 %. Les charges, qui en résultent, sont compensées à la rubrique 0220.4612.10.

0220.3090.51 : formation et perfectionnement du personnel (+1'000 / +8.33 %)

/0220.3099.10 : autres charges du personnel

Le montant consacré aux frais de formation représente CHF 1'000 par collaborateur sous *CDI*. Il y a lieu de souligner que le montant précité correspond à une moyenne et ne saurait constituer un plafond au montant allouable pour une formation. Une adaptation des montants a eu lieu afin de tenir compte de l'augmentation de l'effectif au sein de l'administration des finances.

0220.3170.32 : frais de délégation (-3'900 / -43.82 %)

Les frais de délégations tiennent compte de conditions sanitaires stabilisées en ce qui concerne la location des salles. Au vu de la situation actuelle, un retour à des lieux plus conventionnels, dont les coûts sont moins importants, semble ainsi possible.

0220.3110.61 : équipements (-2'100 / -29.58 %)

De nouveaux équipements avaient été rendus nécessaires par l'extension des bureaux de l'*Agglomération* en 2021 et 2022. Le maintien d'un montant de réserve à ce propos au budget 2023 ne se justifie donc plus, sous réserve des équipements supplémentaires nécessaires à l'exécution du mandat confié par l'*ARS*.

0220.3113.33 : matériel informatique (+7'800 / +108.33 %)

Le renouvellement de certains postes informatiques, acquis plus de cinq ans auparavant, ainsi que l'achat ponctuel de matériel destiné à compléter le parc nécessite de revoir cette position à la hausse en vue de l'exercice 2023.

0220.3118.33 : acquisition de logiciels et de licences (+10'000 / +200 %)

Cette rubrique concerne principalement l'achat de logiciels informatiques, qui doivent être remplacés ou mis à jour sur les postes des *collaborateurs*.

0220.3130.00 : prestations de tiers (+11'000 / +48.89 %)

Cette rubrique regroupe, principalement, les frais administratifs et le recours à des mandataires spécialisés externes. Un besoin particulier a été identifié en matière de communication institutionnelle en lien avec les changements qui devraient intervenir avec la fin des dispositions transitoires de *la loi sur les agglomérations de l'Etat de Fribourg (RSF 140.2) (ci-après LAgg)* en 2024.

0220.3132.00 : honoraires et frais d'études (-25'000 / -50 %)

Les principales études, qui avaient justifiées l'augmentation temporaire de cette rubrique concernant des réflexions institutionnelles dans le domaine de la culture et du sport, sont à présent terminées. Elles ont été transmises au *Conseil* dans le cadre de réponses à des interventions parlementaires en 2022. La rubrique revient donc à une dotation standard.

Une dotation est prévue en 2023 en matière d'honoraires et de frais d'études pour les mandats énumérés dans le tableau suivant :

	Montant
Mandats d'études relatifs à l'évolution institutionnelle de l'Agglomération	15'000
Mise en conformité de l'Agglomération avec les nouvelles dispositions légales en matière d'archivage	10'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>25'000</b>

0220.3130.33 : frais internet (+15'500 / +134.78 %)

L'augmentation enregistrée s'explique principalement par la nécessité d'une mise à jour du site internet actuel et par un développement supplémentaire, qui devrait permettre de présenter les projets réalisés et à venir au grand public de manière didactique et interactive.

0220.3170.32 : frais de délégation (-3'900 / -43.82 %)

La baisse est motivée par une observation empirique au cours des dernières années concernant les frais effectifs de l'administration.

0220.4612.10 : indemnité de l'ARS (+94'800 / nouveau)

Le pôle de compétence de l'Agglomération s'est vu déléguer le secrétariat général et administratif de l'ARS à partir du mois de janvier 2023. Elle perçoit, à ce titre, un montant forfaitaire annuel concernant la contribution apportée par les services généraux à la conduite de cette association à hauteur d'un montant fixé par convention à CHF 94'800. Cette collaboration est prévue pour une durée de deux ans jusqu'à fin 2024.

### 3. Culture

Le total des charges de la culture s'élève à CHF 2'712'100 pour des produits estimés à CHF 32'500. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 2'679'600, représentant une augmentation de CHF 52'400 (+1.99 %) par rapport au budget 2022.

3290.3010.11/12 : traitement du personnel (+6'100 / +4.88 %)

Le traitement du personnel de la culture correspond à un taux d'activité de 1 *EPT* sous *CDI*. A ceci s'ajoute une place de stage, représentant une dotation supplémentaire de 1 *EPT*.

3290.3130.00 : prestations de tiers (-1'000 / -50 %)

Outre les dépenses annuelles ordinaires en matière de prestations de tiers, les dotations prévues pour 2023 à la rubrique correspondante tiennent compte d'actions en communication envers les acteurs culturels, en regard de l'évolution institutionnelle de l'Agglomération et de ses implications pour les milieux concernés.

3290.3130.01 : participation aux Assises de la culture (-5'000 / -50 %)

Le montant inscrit au titre d'une participation de l'Agglomération aux Assises de la culture de la région fribourgeoise (ci-après Assises de la culture) porte sur diverses réflexions stratégiques que les instances de subventionnement publiques en matière culturelle ont décidé de porter en commun. Un des projets issus de cette réflexion entre en phase d'exploitation concrète et fait l'objet de la rubrique 3290.3636.01 ci-dessous.

3290.3130.35 : cotisations à des associations (+1'200 / +7.19 %)

Les cotisations prévues à des associations culturelles sont identiques à ce qui prévalait au budget 2022. Pour mémoire, elles se répartissent comme suit :

- une contribution de CHF 8'625 en faveur de la *Commission Romande de Diffusion des Spectacles (ci-après CORODIS)*, consacrée au soutien des tournées de productions théâtrales et chorégraphiques en Suisse romande,
- une contribution de CHF 3'000 en faveur de la *fondation romande pour la chanson et les musiques actuelles (ci-après fondation cma)*,
- une contribution en augmentation de CHF 1'200 à l'*organisation professionnelle romande des arts de la scène et des spectacles (ci-après artos)*, afin de poursuivre ses objectifs en 2023 dans le domaine du soutien aux artistes et entreprises culturelles des arts de la scène.

3290.3132.00 : honoraires et frais d'études (-20'000 / -66.67 %)

La dotation prévue tient compte de la fin des travaux en réponse à la motion Leg2016-2021\_2017\_004, concernant la reprise par l'Agglomération des tâches de *Coriolis Infrastructures, association de communes pour la politique culturelle dans l'agglomération fribourgeoise (ci-après Coriolis I)*.

3290.3636.01 : participation à des manifestations de dimension nationale (-30'000 / -60 %)

Le montant inscrit en matière de participation à des manifestations de dimension nationale est revu à la baisse, car seule la *Rencontre du Théâtre Suisse* sera concernée par cette rubrique lors du prochain exercice.

3290.3636.71 : subventions pluriannuelles (+30'000 / +1.58 %)

Le montant prévu tient compte des allocations effectives des subventions pluriannuelles octroyées par le *Comité* pour la période 2022-2024. Ces dernières sont, en effet, de CHF 30'000 supérieures à ce qui avait été prévu au budget 2022.

3290.3636.72 : subventions annuelles et extraordinaires (+70'000 / +18.59 %)

Une augmentation des montants destinés aux subventions annuelles et extraordinaires est proposée à hauteur de CHF 70'000. Elle est justifiée par le développement de nombreux projets dans la période post-pandémie et par l'augmentation des frais auxquels les acteurs culturels doivent faire face dans l'organisation de leurs manifestations.

Le tableau suivant fournit une vue d'ensemble des modifications globalement proposées dans le chiffrage de ces dernières rubriques consacrées aux subventions accordées pour les manifestations culturelles :

Rubrique	Catégorie	2022	2023	Évolution
3290.3636.71	Pluriannuelles	1'900'000	1'930'000	+30'000
3290.3636.72	Annuelles et extraordinaires	376'500	446'500	+70'000
	<b>TOTAL CHF</b>	<b>2'276'500</b>	<b>2'376'500</b>	<b>+100'000</b>

En termes de pourcentage, l'évolution du budget consacré aux deux rubriques précitées était ainsi de 1.22 % en 2020 de 0 % en 2021, de 3.93 % en 2022 et de 4.39 % en 2023.

3290.4612.1.19 : participation des communes non membres (identique à 2022)

Le montant, que l'Agglomération s'attend à percevoir au titre de participations de communes non membres, est maintenu à un niveau qui tient compte de l'impact de la pandémie de COVID-19 sur la situation financière desdites communes.

3291.3000.17 : jetons et frais de la CCult (identique à 2022)

Le montant prévu en jetons de présence de la *Commission culturelle de l'Agglomération de Fribourg (ci-après CCult)* en 2023 se base sur les séances suivantes :

- 7 séances ordinaires : CHF 8'400,
- 9 séances de sous-groupes relatifs à des dossiers spécifiques : CHF 5'400.

## 6. Mobilité

Le chapitre de la mobilité se compose de deux parties distinctes, portant sur les *transports publics* (*ci-après TP*) (622), respectivement sur la planification générale de la mobilité (634). Ces deux sous-chapitres confondus, le total des charges de la mobilité s'élève à CHF 34'649'500 pour des produits se montant à CHF 18'794'500. Il en découle un solde à charge des *communes membres* de CHF 15'855'000, représentant une augmentation de CHF 3'462'500 (+27.94 %) par rapport au budget 2022.

### 62 Transports publics

#### 622 Trafic d'agglomération

##### a) administration des TP (Clé Agglo)

6220.3010.11 : traitement du personnel (+89'600 / +67.88 %)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dotation en personnel du domaine des TP s'élèvera à 1,6 EPT, soit une augmentation de 0.6 EPT par rapport à ce qui prévalait au budget 2022. Le développement très important de l'offre en TP nécessite une adaptation des ressources internes. Cette adaptation devrait ainsi permettre de limiter le volume des mandats accordés à des tiers.

6220.3130.55 : actions de sensibilisation (+25'000 / +16.7 %)

En matière de TP, la dotation prévue porte à la fois sur des actions de gratuité ponctuelles des zones tarifaires 10 et 11 lors de grands événements ainsi que sur les plans de mobilité d'entreprises. Elle se décompose comme suit :

	<b>Montant</b>
Soutien à des actions de gratuité des TP lors de grands événements	25'000
Co-financement partiel de l'élaboration de plans de mobilité d'entreprises	52'500
Subventionnement JobAbo	100'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>177'500</b>

L'implication de l'Agglomération dans le domaine de la mobilité en entreprise est une démarche portée conjointement par la mobilité et la promotion économique (voir aussi la rubrique 8500.3130.55). Au chapitre de la mobilité, le financement à prévoir porte sur un soutien des entreprises dans l'élaboration de plans de mobilité d'entreprises et sur un subventionnement de 10 % sur les abonnements conclus par les employés des entreprises participantes en appui à l'offre JobAbo.

6220.3132.00 : honoraires et frais d'études (+15'000 / +9.09 %)

Dans le domaine spécifique des TP, la dotation prévue concerne les objets suivants dont la plupart concerne des études dont les premières phases ont d'ores et déjà débuté en 2022, mais qui se prolongeront également sur l'exercice suivant :

	<b>Montant</b>
Étude de base relative au réseau global de l'Agglomération en vue du PA5	40'000
Mandat relatif à la convention d'objectifs à passer entre l'Agglomération et les Transports publics fribourgeois (ci-après TPF) concernant les prestations de trafic d'agglomération	30'000
Mandat relatif au processus de mode de propulsion et à la décarbonation sur le réseau l'agglomération fribourgeoise	40'000
Soutien comptable relatifs aux prestations du trafic d'agglomération	35'000
Appui technique pour les questions d'exploitation	25'000
Réponses à des interventions parlementaires (réserve)	10'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>180'000</b>

L'étude de base relative au réseau de TP portera sur la planification du développement de l'ensemble du réseau à l'horizon 2040. Elle tiendra notamment compte d'un éventuel mode de transport lourd. Les résultats de cette étude seront intégrés dans le cadre du PA5 en tant qu'étude de base. En effet, la stratégie relative au déploiement des TP n'a plus été revue depuis le *Projet d'agglomération de troisième génération de l'Agglomération de Fribourg* (ci-après PA3).

Un mandat relatif à la convention d'objectifs porte pour sa part sur la finalisation des discussions ainsi que sur une assistance juridique et comptable relatives à son élaboration. Outre leur complexité, les questions, sur lesquelles porte cette démarche, s'insèrent dans un contexte caractérisé par une forte évolution du réseau, respectivement des enjeux nouveaux nécessitant certains approfondissements (COVID-19, décarbonisation).

Le mandat relatif à la décarbonation du réseau, engagé en 2022 et poursuivi en 2023, doit permettre de définir le ou les modes de propulsion les plus appropriés compte tenu des spécificités du réseau urbain de *l'agglomération fribourgeoise*. Il s'inscrit en complément du test portant sur l'utilisation de l'hydrogène mené en parallèle par les *TPF*. L'objectif est la décarbonation complète du réseau conformément à la stratégie du *PA4*.

Le soutien comptable vise principalement à analyser les offres 2024 et 2025 sous l'angle financier en complément à l'expertise technique disponible en interne. Un support ponctuel relatif aux exercices précédents, en lien notamment avec des questions liées aux problématiques relevant de la pandémie de COVID-19, sera également sollicité si nécessaire.

Un appui technique est enfin requis pour des aspects d'exploitation très spécifique permettant d'optimiser l'offre de *TP* en collaboration avec *TPF* et le *SMo*.

## **b) Coûts d'exploitation des *TP* (Clé *TP*)**

6220.3634.20 : contrat de prestations au concessionnaire (*TPF*) (+7'080'000 / +28.30 %)

Le montant prévu au budget du point de vue de l'offre des *TPF* en 2023 s'élève à CHF 32'100'00, contre CHF 25'020'000 en 2022 (y compris l'offre urbaine de Düdingen). Pour rappel, ce dernier montant avait été calculé avant la pandémie de COVID-19 et ne tenait pas compte d'éventuelles pertes de recettes liées à la situation sanitaires. L'offre effectivement signée pour 2022 se monte ainsi à CHF 27'161'325. L'évolution entre le montant effectivement payé en 2022 et celui budgété pour 2023 est donc de 18.18 %.

L'offre 2023 fait l'objet de négociations, raison pour laquelle aucune information définitive, sur la dépense à laquelle s'attendre, ne peut être confirmée à ce stade. Etant donné cette incertitude, il est tenu compte du montant maximal envisageable, tel qu'il figure dans la dernière offre que les *TPF* ont transmise au *Comité*, mais qui doit encore faire l'objet d'ajustements. Il importe de préciser à ce titre que *l'Agglomération* négocie de manière très serrée les indemnités liées aux *TP* sur la base d'une analyse fine des charges et recettes facturées à la collectivité publique.

De manière générale, les développements de l'offre prévus sur le réseau de *l'agglomération fribourgeoise* dans le courant de l'année 2023 sont relativement importants et justifient en grande partie l'évolution de l'indemnité prévue pour l'année prochaine. Ces développements concernent essentiellement la ligne 9, qui passera à une cadence 15 minutes et dont la ponctualité sera améliorée par un véhicule supplémentaire. A noter que l'année 2023 est également l'année durant laquelle le plein effet de l'évolution importante de l'offre effectuée en août 2022 (lignes 5 et 7). Cette montée en charge explique, à elle seule, un tiers du différentiel par rapport à 2022. Le montant de l'offre 2023 tient également compte de l'inflation générale et des autres évolutions défavorables, en lien notamment avec le prix des carburants. En outre, des pertes de recettes résiduelles, liées à la pandémie de COVID-19, ne peuvent pas être exclues pour le prochain exercice.

Une contribution financière exceptionnelle sera, en outre, requise de la part de *l'Agglomération* et des communes, afin de couvrir les pertes liées à la crise sanitaire pour les années précédentes. À ce titre, il faut rappeler en ce qui concerne les comptes 2020, que les réserves préexistantes ont évité un déficit extraordinaire à charge de *l'Agglomération*. En revanche, pour ce qui touche aux comptes 2021, il est très probable que *l'Agglomération* soit amenée à fournir une contribution exceptionnelle pour palier, une fois ces réserves légales dissoutes, aux effets du COVID-19. Le processus de traitement de ces déficits exceptionnels est en cours de clarification aux niveaux fédéral et cantonal. A ce titre, il est probable que la Confédération suisse et l'État de Fribourg subventionnent tout ou partie des pertes du trafic d'agglomération. Les communes seront informées dès que possible du résultat de ces démarches. Ces financements exceptionnels seront comptabilisés durant l'année en cours et n'apparaissent pas dans le budget présenté ici.

#### 6220.4260.20 : participation de tiers au réseau de TP (-96'200 / -84.02 %)

La diminution importante budgétée s'explique par le fait que la convention avec la société coopérative Migros Neuchâtel-Fribourg, qui finançait une partie de l'exploitation de la ligne 11 desservant le Centre commercial d'Avry a été dénoncé pour la fin février 2023. Seule une contribution couvrant les deux premiers mois de l'année a ainsi été comptabilisée.

#### 6220.4631.20 : subvention cantonale du réseau de TP (+4'071'000 / +28.30 %)

Le subventionnement cantonal, dont l'*Agglomération* doit bénéficier sur l'offre de transport 2023, fait l'objet de nombreuses incertitudes. Ces dernières résultent de la négociation en cours, mais également de divers changements législatifs et réglementaires. Si la *loi cantonale sur la mobilité (ci-après LMob)* prévoit un taux de subventionnement maximal maintenu à 57,5 %, le *règlement (ci-après RMob)*, actuellement en cours d'élaboration, prévoit quant à lui un changement au niveau des modalités et des conditions de subventionnement. Cela concerne notamment le calcul exact de l'efficacité des lignes. A défaut d'informations claires quant à l'impact que ces adaptations sur le montant à percevoir, le budget fait l'hypothèse d'un subventionnement cantonal de 57.5 %.

Pour rappel, le subventionnement cantonal tient actuellement compte des taux de couverture effectifs des lignes de bus en 2021 et du montant des indemnités inscrites dans les offres pour l'année 2023. Or, en dépit du taux théorique de subventionnement fixé dans la loi, la participation de l'État de Fribourg peut, dans les faits, être réduite pour les lignes n'atteignant pas leur taux de couverture. En 2021, la seule ligne, à ne pas être couverte totalement par les subventions cantonales, était le funiculaire (subventionnement de 27 % au lieu de 57.5 %). L'introduction de nouveaux critères de subventionnement dans le *RMob*, dont les effets ne sont pas encore connus avec précision, pourrait modifier l'attribution des subventions cantonales pour l'exercice 2023. Dans le message succinct lié à ce règlement, l'Etat de Fribourg part, quant à lui, de l'hypothèse d'une certaine stabilité du soutien octroyé sur la base des offres actuelles.

### **634 Planification générale des transports**

#### **a) Administration de la mobilité hors-TP (Clé Agglo)**

##### 6340.3010.11/12 : traitement du personnel (+11'700 / +5 %)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la dotation en personnel affecté à la planification générale des transports sera la suivante :

- 0.9 *EPT* pour la coordination des mesures des projets d'agglomération
- 1 *EPT* pour la planification des transports

Le *Comité* prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 *EPT* annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

##### 6340.3103.65 : imprimés et publications (+ 500 / +100%)

Une dotation standard de CHF 1'000 est prévue pour la publication de brochure et autres supports relatifs à la mobilité.

##### 6340.3118.33 : acquisition de logiciels et de licences (+5'000 / nul en 2022)

L'acquisition d'un logiciel pour le suivi des mesures du projet d'agglomération est prévue en 2023. Issue de la collaboration entre plusieurs organisations actives dans ce domaine, seuls des frais liés à l'intégration et au développement du système seraient nécessaires. En l'absence de données plus précises à ce stade, les coûts globaux sont estimés à CHF 10'000, de manière paritaire entre les domaines de la mobilité et de l'aménagement.

6340.3130.00 : prestations de tiers (+50'000 / +111.11 %)

La dotation prévue pour la planification générale des transports concerne les objets suivants :

	<b>Montant</b>
Production et mise en place de panneaux indicateurs sur chantier	20'000
Signalétique de la <i>TransAgglo TA1</i> : 2 <sup>ème</sup> tronçon	40'000
Signalisation des <i>P+R</i> (existants et nouveaux)	20'000
Actions de communication	15'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>95'000</b>

Les objets listés ci-avant portent sur la continuité d'actions existantes, à l'exception du cas particulier de la signalétique des *parkings d'échange P+R promus par l'Agglomération de Fribourg (ci-après P+R)*. Cette dernière était déjà prévue en 2022, mais n'a pas pu être réalisée. Une démarche coordonnée avec la mise en service des nouveaux *P+R* provisoires mis en service à partir de 2023 a été privilégiée. La nécessité d'une identité visuelle et d'une signalisation uniforme est toutefois toujours d'actualité.

6340.3130.25 : rémunération du prestataire de vente des abonnements (+2'000 / +13.33 %)

A l'instar de ce qui prévalait dans les budgets précédents, la rémunération des *TPF* pour leur prestation de ventes des abonnements *P+R* au guichet s'élève forfaitairement à CHF 15'000. *L'Agglomération* travaille en parallèle à la digitalisation de son offre. Elle entretient à ce propos une collaboration avec d'autres entreprises, afin que l'offre soit disponible via une application digitale. Un montant de CHF 2'000 est prévu à ce titre pour une application dès mi-2023.

6340.3130.35 : cotisations à des associations (+100 / +9.09 %)

La participation de *l'Agglomération* à diverses associations professionnelles dans le domaine de la planification générale des transports a été revue. Les adhésions suivantes sont envisagées à partir de l'année prochaine :

- *Rue de l'Avenir*,
- *Conférence Vélo Suisse*.

Il en résulte une adaptation à la hausse de cette rubrique.

6340.3130.55 : actions de sensibilisation (+25'000 / +227.27 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les projets suivants :

	<b>Montant</b>
Subvention de plans de mobilité scolaire	10'000
Journée de la <i>mobilité douce (ci-après MD)</i>	25'000
Forum de logistique urbaine	1'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>36'000</b>

Le subventionnement de plans de mobilité scolaire relève d'un soutien à des démarches participatives visant à améliorer la qualité des parcours pédestres en direction des écoles, prévu dans le cadre d'une mesure du *PA4*. Le plafond soutenu de ces plans de mobilité scolaire est fixé à CHF 20'000 et *l'Agglomération*, conformément à la directive de subventionnement, verserait une participation se montant à 50 % du coût de ces initiatives.

L'organisation d'une journée de la *MD* s'inscrit en tant que mesure de promotion des modes de déplacement respectueux de l'environnement. Des partenariats externes seront activement recherchés afin de donner une certaine ampleur à cette manifestation, dont les modalités et le rythme d'organisation restent encore à déterminer.

*L'Agglomération* prévoit d'organiser un Forum de logistique urbaine, qui n'a pas pu avoir lieu en 2022 faute de temps à disposition. Cet événement vise à initier une coopération plus étroite entre acteurs publics et privés sur les sujets de logistique. La dépense à prévoir est répartie paritairement entre les domaines de la mobilité et de la promotion économique (CHF 2'000 paritairement répartis entre la mobilité et la promotion économique / voir aussi la rubrique 8500.3130.55).

6340.3132.00 : honoraires et frais d'études (+17'500 / +30.43 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les objets suivants :

	<b>Montant</b>
Monitoring relatif à la <i>MD</i> et à la <i>TransAgglo</i>	60'000
Réponses à des interventions parlementaires (réserve)	15'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>75'000</b>

La mesure 4M.10.01 du *PA4* prévoit la consolidation de la stratégie de *MD*. Le montant prévu permettra de poser les bases de cette stratégie, incluant notamment une consolidation des données sur l'utilisation des infrastructures telles que la *TransAgglo* ou encore le stationnement des vélos. Une dotation est ainsi prévue en matière d'honoraires et de frais d'études pour la mise en œuvre d'une analyse.

6340.3169.01 : location d'emplacement pour les *P+R* (+62'000 / nouveau)

Cette rubrique découle de la location à des tiers d'emplacement destinés à l'aménagement des *P+R* provisoires de Forum Fribourg et de COOP Fribourg-Sud à compter du deuxième semestre 2023. Cette rubrique est nouvelle dès lors que les *P+R* existants sont tous situés sur fonds publics. Il est estimé un montant de location de CHF 20'000 annuel pour les places à COOP Fribourg-Sud et d'un montant maximal de CHF 42'000 annuel à Forum Fribourg, site pour lequel des discussions sont en cours.

6340.3170.32 : frais de délégation (-7'300 / -74.49 %)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est inférieur à ce qui a été budgété pour 2022. Cette diminution s'inscrit dans le prolongement des rubriques de frais de délégation correspondantes dans les autres domaines.

6340.3604.24 : convention avec Frimobil (+2'800 / +3.2 %)

6340.4240.24/25 : taxe d'utilisation des *P+R* (+2'800 / +1.80 %)

Les prévisions relatives aux recettes générées par les *P+R* sont définies par analogie à ce qui a prévalu durant l'exercice précédent. Un nouveau règlement sur l'utilisation de ces infrastructures est par ailleurs en cours d'élaboration au sein de *l'Agglomération*. Toutefois, sa mise en application n'interviendra pas avant 2025. Il est estimé que les recettes des nouveaux *P+R* entrant en service courant 2023 seront minimales la première année.

6340.3320.90 : amortissements planifiés, études

Dans le cadre du *MCH2*, les amortissements sont attribués directement aux fonctions et ne sont plus imputés par des écritures internes. Les comptes 6340.3320.90 + 6340.3660.20 – 6340.4660.00 – 6340.4660.10 pour un total de CHF 402'481 représentent l'ancien compte 6340.3950.52 (CHF 467'300 en N-1). Les immobilisations ont dû être réévaluées au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et donc les amortissements se calculent différemment.

6340.3632.73 : mesures hors-investissement (-37'000 / -13.2 %)

La rubrique des mesures hors-investissement a été créée pour la première fois au budget 2020. Son utilisation fait suite à une demande de la *CF* de voir les projets représentant une dépense nette inférieure à CHF 50'000 financés par le budget de fonctionnement. Cette politique s'est concrétisée dès 2022 par l'entrée en vigueur du *Règlement sur les finances*. Ce dernier reprend en effet ce seuil comme limite d'activation des investissements.

Seuls les objets, dont les travaux ont déjà commencé lors de l'élaboration du budget ou ceux dont les travaux vont débuter d'ici la fin de l'année 2022, ont été pris en compte. L'expérience montre en effet qu'un décaissement effectif peut prendre plusieurs mois, en raison notamment du temps entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale. Or, c'est justement le décaissement qui est le moment déterminant pour l'inscription au budget 2023.

L'ensemble des mesures listées ont, par ailleurs, fait l'objet d'un avis de subventionnement adressé au maître d'ouvrage. La réalisation des objectifs prévus par la fiche de mesure correspondante a notamment été vérifiée à cette occasion. Les objets à prévoir au titre de cette rubrique sont détaillées dans le tableau suivant :

Mesure n°	Nom	Montant
11.04	Arrêt Bethléem	19'500
11.06	Arrêt Miséricorde	11'500
11.08	Voie bus Arsenaux	28'500
22.07	Itinéraire MD Rochette	21'000
23.01-01	Aménagement abri-vélos Gare - Poya	12'500
23.01-03	B+R – gare de Fribourg	18'500
23.02-01	Aménagement abri-vélos - Briegli	3'500
23.02-02	Aménagement abri-vélos - Vignettaz	4'600
23.02-04	Aménagement abri-vélos - Belfaux	6'400
44.03-1	Réaménagement Planche Inférieure - Trottoir Karweg	14'000
3M.02.01-01	Requalification de l'axe Marly (secteur Marly)	48'000
3M.03.02	Compartimentage Gambach	11'000
3M.03.08	Compartimentage Routes de la Vignettaz et du Fort-St-Jacques	20'000
3M.07.13-1	3'000 places vélos dans l'agglomération fribourgeoise - 2018 - 2019	5'100
3M.07.13-2	3'000 places vélos dans l'agglomération fribourgeoise - 2020 - 2021	18'900
<b>TOTAL CHF (arrondi).</b>		<b>243'000</b>

6340.3636.00 : subventions à des institutions privées (+3'000 / +10.17 %)

En matière de planification générale des transports, la dotation prévue porte sur les soutiens suivants :

	Montant (CHF)
DÉFI VÉLO	6'500
Pedibus	12'000
Vélobus	7'000
Bike to work	3'000
Montant non-affecté	4'000
<b>TOTAL</b>	<b>32'500</b>

L'augmentation de cette rubrique découle de l'intégration de l'action « Bike to work » qui était auparavant comptabilisée sous la rubrique des prestations de tiers (6340.3130.00). Il s'agit donc d'un transfert de rubrique et non d'une augmentation nette.

6340.3660.20 : amortissements planifiés, subventions d'investissement aux communes et associations intercommunales

Voir commentaire sous 6340.3320.90 et 6340.3950.52.

6340.3940.52 : imputation internes des intérêts (+136'700 / +155.87 %)

La charge des intérêts se rapportant aux investissements de la mobilité fait l'objet d'une imputation interne. Elle se rattache à des emprunts conclus en vue du financement de projets de mobilité et de frais d'études, principalement dans le cadre du projet d'agglomération. Le calcul des intérêts se base sur les contrats actuels, ainsi que sur les nouveaux financements pour les investissements prévus pendant les années 2022 et 2023 (en moyenne). Les chiffres ont été repris du plan financier.

6340.3950.52 : imputation interne des amortissements

Cette rubrique était en lien avec la mise en conformité de l'Agglomération au MCH2. Elle peut être à présent dissoute dès lors qu'elle est reportée sur d'autres rubriques. Voir commentaire sous 6340.3320.90.

6340.4240.17 : prestations de la Commission qualité (-1'400 / -100 %)

Le PA4 prévoit dorénavant la gratuité des prestations de la Commission qualité, qui ne sont donc plus refacturées aux communes bénéficiaires, mais pris en charge par le budget général de l'Agglomération. Il n'y a donc pas lieu de reconduire cette rubrique en 2023.

6340.4631.00 : subventions cantonale pour des études (+2'200 / +19.82 %)

Une projection n'est pas aisée dans la mesure où le RMob est en cours d'élaboration et que la pratique, qui en découlera de la part de l'administration cantonale, différera peut-être de ce qui prévaut actuellement. A défaut d'autre information, la projection repose sur la pratique actuelle.

6340.4660.10 : amortissement planifié des subventions d'investissement des cantons et des concordats portées au passif

Voir commentaire sous 6340.3320.90 et 6340.3950.52.

## **b) Coûts d'exploitation des VLS (Clé VLS)**

6340.3636.23 : contrat de prestation VLS (identique à 2022)

L'évolution du coût d'exploitation des vélos en libre-service (ci-après VLS) a été fixée de manière forfaitaire dans le contrat de prestation lié à l'octroi d'une concession, conclu entre l'Agglomération et le prestataire PubliBike en avril 2018 et en vigueur jusqu'en juillet 2023. Les négociations avec le prestataire n'ayant pas encore commencées, la valeur de l'année 2022 est reprise pour l'ensemble de l'année 2023.

## **7. Aménagement et protection de l'environnement**

### **7690. Protection de l'environnement**

Le total des charges de la protection de l'environnement s'élève à CHF 266'400, pour des produits se montant à CHF 15'900. Il en ressort un solde à charge des communes membres de CHF 250'500, représentant une hausse de CHF 128'500 en comparaison du budget 2022.

7690.3010.11 : traitement du personnel (nouveau)

7690.3050.81 : cotisation aux assurances sociales AVS, AI, APG, AC (nouveau)

La protection de l'environnement constitue un des buts statutaires de l'Agglomération. Bien que plusieurs chantiers aient été lancés, dont notamment la planification énergétique régionale achevée au début de l'année 2020, aucun collaborateur spécialisé n'est rattaché à ce domaine. Il s'en suit des difficultés pour attribuer, suivre et mettre en œuvre les études ainsi que les propositions concrètes qui en découlent. L'importance grandissante de cette thématique se traduit, d'une part, dans l'appréciation que la Confédération fait des projets d'agglomération et, d'autre part, dans le nombre d'interventions auxquelles l'administration doit répondre dans ce domaine. Depuis 2019, pas moins de quatre postulats ont ainsi été transmis et sont en attente de réponse:

- postulat Leg\_2016-2021\_2019\_021 demandant une politique de protection de l'environnement à la hauteur des enjeux actuels,
- postulat Leg\_2021-2026\_2021\_001 concernant l'ajout d'un volet « Plan climatique » au plan directeurs et aux futurs projets d'agglomération,
- postulat Leg\_2021-2026\_2021\_006 demandant une clarification dans le PA5 des mesures visant à promouvoir et à relier les îlots de biodiversité dans les zones urbanisées,
- Postulat Leg\_2021-2026\_2021\_007 demandant une étude pour la planification de la sortie des énergies fossiles au niveau de l'Agglomération pour 2050 au plus tard.

Le Comité propose l'engagement d'un nouveau collaborateur spécialisé dans le domaine de l'environnement, afin de suivre les différentes études lancées pour répondre aux interventions précitées et pour traiter de cette thématique dans le cadre du PA5, notamment sous l'angle de la décarbonation du parc de véhicules utilisés par les TP.

Le montant proposé correspond à un CDI à 60% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une personne disposant des qualifications d'ingénieur en environnement ou équivalent.

7690.3130.00 : prestations de tiers (CHF 4'000 / identique à 2022)

Des frais en prestations de tiers sont prévus en lien avec l'organisation en 2023 d'un prix à l'énergie (voir la rubrique 7650.3130.55). Il s'agit d'un montant reporté. Il apparaît, en effet, peu probable que ce prix puisse avoir lieu cette année encore pour des raisons liées à la charge de travail de l'administration.

7690.3130.55 : actions de sensibilisation (35'000 / identique à 2022)

La dotation inscrite en matière d'action de sensibilisation porte sur les deux démarches suivantes :

	<b>Montant (CHF)</b>
Prix à l'énergie	10'000
Action de sensibilisation relative à la pollution lumineuse	25'000
<b>TOTAL (arrondi)</b>	<b>35'000</b>

L'Agglomération prévoit d'organiser un prix à l'énergie, dont la dotation s'élèvera à un montant de CHF 10'000. Ce prix découle d'une mesure de promotion du PA4. La remise d'un prix à l'énergie doit permettre de valoriser des réalisations concrètes dans ce domaine, de leur donner une meilleure visibilité, de sensibiliser aux thématiques d'économies d'énergies, d'efficacité énergétique, de production d'énergie durable et d'encourager de nouvelles réalisations.

Par ailleurs, il est prévu aussi de mener une action de sensibilisation relative à la pollution lumineuse. Cette dernière devrait prendre la forme d'un atelier adressé aux *communes membres* organisé avec le soutien de l'Etat de Fribourg, qui a récemment mis sur pied une boîte à outil dans ce domaine. Ces actions visent de manière générale à favoriser une gestion durable de l'éclairage et la valorisation de l'obscurité nocturne dans les communes.

7690.3132.00 : honoraires et frais d'études (+25'000 / +38.46 %)

La dotation inscrite en matière d'honoraires et frais d'études porte sur les trois démarches suivantes :

	<b>Montant</b>
Mandat d'accompagnement énergie	35'000
Mise à jour planification régionale des énergies	40'000
Actions issues de la feuille de route environnementale (réserve)	15'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>90'000</b>

Un mandat d'accompagnement doit être confié à un bureau spécialisé en support au groupe de travail énergie, dont la mise en place est intervenue durant le deuxième semestre 2022. Il doit permettre d'appuyer les démarches entreprises dans le cadre de la mise en œuvre d'une mesure du PA4 recensant les bonnes pratiques dans les communes. L'objectif est d'aboutir à l'identification d'outils pertinents à intégrer aux réglementations communales, afin d'harmoniser les pratiques dans le domaine de l'énergie à travers l'agglomération fribourgeoise.

Le Comité envisage, en outre, de confier la mise à jour de la planification énergétique régionale à un mandataire externe dans le but de la mettre en conformité avec les objectifs énergétiques 2050 de la Confédération. Par ce biais, il s'agit à la fois de répondre à une intervention parlementaire pendante et d'être en mesure d'intégrer des résultats cohérents avec la planification supérieure dans le PA5.

Pour finir, un montant de CHF 30'000 est inscrit en réserve, afin de pouvoir répondre à d'éventuels besoins d'action, qui découleraient de la feuille de route en matière environnementale, dont l'Agglomération entend se doter d'ici fin 2022. L'état d'avancement de l'étude ne permet toutefois pas de définir à ce stade la nature exacte des actions à entreprendre.

7690.3170.32 : frais de délégation (identique à 2022)

Des frais de délégation sont à prévoir en lien avec la manifestation de remise du Prix à l'énergie évoqué précédemment (voir la rubrique 7690.3130.55). Il s'agit d'un report du budget 2022.

#### 7690.3632.73 : mesures hors-investissement (identique à 2022)

La dotation prévue au titre des mesures hors-investissement porte sur la mesure 3NP.13 relative à la diminution de la pollution lumineuse, relevant du volet *Nature & Paysage (ci-après NP)* du PA3. Cette mesure vise à cofinancer des plans lumière communaux à l'image de celui, dont s'est doté cette année la Ville de Fribourg. Ces derniers ont généralement pour objectif d'obtenir une vue globale de l'éclairage artificiel sur le territoire communal dans le but de mettre en place une stratégie cohérente et de définir des mesures spécifiques. Cette démarche s'adresse à des communes d'une taille relativement importante, les plus petites collectivités pourront, quant à elles, bénéficier de la boîte à outils évoquée au chapitre Actions de sensibilisation (7690.3130.55).

#### 7690.4630.00 : subventions fédérales (-13'000 / -72.22 %)

L'Agglomération doit bénéficier d'un soutien pour des dépenses liées à la thématique de la pollution lumineuse. Cette aide s'inscrit dans un fonds « convention programme paysage » constitué par la Confédération suisse et géré par l'État de Fribourg. Au total et pour l'ensemble des mesures NP et Environnement, c'est d'un total de CHF 125'000 que l'Agglomération devrait disposer à ce titre au cours des années 2022-2025 sous forme de subventions forfaitaires.

En matière de protection de l'environnement, les projets pouvant prétendre à ce subventionnement en 2023 sont les suivants :

	<b>Montant (estimation)</b>
Réalisation d'une journée d'étude et de sensibilisation sur le thème de la pollution lumineuse (voir la rubrique 7690.3130.55)	5'000
<b>TOTAL CHF</b>	<b>5'000</b>

### **7900. Aménagement**

Le total des charges de l'aménagement s'élève à CHF 849'200, pour des produits se montant à CHF 94'900. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 754'300, représentant une hausse de CHF 37'000 (+ 5.16 %) par rapport au budget 2022.

#### 7900.3010.11/12 : traitement du personnel (+10'400 / +5.19 %)

Le traitement du personnel de l'aménagement correspond à un taux d'activité inchangé de 1.8 EPT sous CDI pour 2023.

Le Comité prévoit, d'autre part, le maintien d'une place de stage, pourvue à hauteur de 1 EPT annuel et affectée paritairement aux domaines de la mobilité et de l'aménagement.

#### 7900.3103.65 : imprimés et publications (+500 / +50 %)

Une dotation standard de CHF 1'500 est prévue pour la publication de brochure et autres supports relatifs à l'aménagement. Il est tenu compte de la présence de deux supports distincts, l'un consacré à l'urbanisme et l'autre consacré au paysage, qui peuvent requérir des approches différentes.

#### 7900.3103.66 : données de base et cartographie (-3'000 / -30 %)

Une dotation standard de CHF 7'000 est prévue, à l'instar de ce qui prévaut à la rubrique correspondante de la mobilité.

#### 7900.3118.33 : acquisition de logiciels et de licences (+5'000 / nul en 2022)

Une dotation standard est prévue pour l'acquisition ou la mise à jour de logiciels professionnels

#### 7900.3130.35 : cotisation à des associations (+500 / +7.69 %)

Les affiliations existantes sont maintenues tout en tenant compte d'une diminution notable de la cotisation annuelle de l'Agglomération à l'association Raum+, passant de CHF 6'500 en 2022 à CHF 5'224 en 2023. Cette dernière s'explique par un afflux récent de nouveaux membres, ce qui permet une répartition plus large des frais de fonctionnement de l'association.

Parallèlement, une adhésion de l'Agglomération aux associations suivantes est envisagée pour 2023 :

- PUSCH : CHF 200
- Plante & Cité Suisse : CHF 1'500

7900.3130.55 : actions de sensibilisation (inchangé par rapport à 2022)

La dotation inscrite à la rubrique des actions de sensibilisation porte sur un sujet traitant de l'urbanisation conformément aux fiches de mesures du PA4. A ce stade, la nature de l'événement reste encore à définir. La dotation prévue est un montant standard qui repose sur les coûts qu'implique par expérience tout projet de ce type.

7900.3132.00 : honoraires et frais d'études (+45'000 / +150 %)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de l'aménagement porte sur l'attribution des mandats détaillés dans le tableau suivant :

	<b>Montant</b>
Frais d'études en lien avec les interventions parlementaires	15'000
Analyse de la capacité d'accueil	60'000
<b>TOTAL CHF</b>	<b>75'000</b>

L'étude de base sur la capacité d'accueil en vue du PA5 vise à mettre en œuvre de la mesure 4U.01 Monitoring du territoire du PA4. Il s'agit d'une étude préliminaire au lancement des travaux du PA5 qui devraient intervenir mi-2023 et qui figurent au budget d'investissement. Son coût est estimé à CHF 60'000.

Un montant de réserve pour d'éventuelles interventions parlementaires est en outre maintenu à CHF 15'000, de manière identique à ce qui prévalait lors des années précédentes.

7900.3170.32 : frais de délégation (-5'300 / -6.80 %)

Le montant prévu en matière de frais de délégation est inférieur à ce qui a été budgété pour 2022. La baisse est motivée par une observation empirique au cours des dernières années des frais effectifs de l'administration.

7900.3320.90 : amortissements planifiés, études

Les comptes 7900.3320.90 + 790.4660.00 – 7900.4660.10 pour un total de CHF 177'127 replacent l'ancien compte 7900.3950.52 pour un total de CHF 184'200 en N-1. Voir commentaire sous 6340.3320.90 et 6340.3950.52.

7900.3632.73 : mesures hors-investissements (+10'800 / +6.75 %)

Pour rappel, seuls les objets dont les travaux ont déjà commencé lors de l'élaboration du budget ou ceux dont les travaux vont débiter d'ici la fin de l'année 2022 ont été pris en compte. L'expérience montre en effet qu'un décaissement effectif peut prendre plusieurs mois, en raison notamment du temps entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale par les maîtres d'ouvrage. Or, c'est justement le décaissement qui est le moment déterminant pour l'inscription au budget 2023 de l'Agglomération.

Les objets à prévoir au titre de cette rubrique dans le domaine de l'aménagement sont détaillées dans le tableau suivant :

	<b>Montant</b>
Mesure NP10 du PA4 : un arbre pour votre enfant	9'000
Mesure U.02 du PA4 : coordination du développement par axe fonctionnel	30'000
Mesure NP.05.01D du PA4 : amélioration du sentier du Lavapesson à Granges-Paccot	30'500
Mesure NP.05.01E du PA4 : amélioration du sentier de Chantemerle à Granges-Paccot	30'500
Mesure NP.05.01F du PA4 : amélioration du sentier Firmin-Jacquet à Granges-Paccot	30'500
Mesure NP.11 du PA4 : aménagement d'un nouvel espace vert à l'Allée Le Corbusier à Givisiez	10'245
Mesures indéterminées (réserve)	30'000
<b>TOTAL CHF (arrondi)</b>	<b>170'800</b>

La mesure NP10 du PA4 s'inscrit dans la continuité de la mesure 3NP.15 du PA3, action Un arbre pour votre enfant. Mise en œuvre depuis 2019, elle rencontre un succès important auprès des *communes membres* et des familles. Elle encourage les communes à réaliser une plantation symbolisant la naissance des enfants de l'année écoulée. Un événement à destination des familles est organisé autour de la plantation afin de communiquer sur la démarche et de sensibiliser la population. Une signalétique spécifique (totem) est également installée lors de la plantation.

La mesure U.02 du PA4 est une étude qui vise à mettre en place un système d'information géographique permettant le monitoring et le suivi de la mise en œuvre des mesures des différentes générations des projets d'agglomération. La dotation prévue a pour but d'assurer un appui technique externe en vue du développement de cet outil.

Les montants prévus pour les mesures NP.05.01D, E et F du PA4 sont voués à améliorer des cheminements de MD existants situés sur la commune de Granges-Paccot. Les interventions relatives à ces trois objets s'intègrent dans un concept d'ensemble permettant de valoriser et de relier par la MD un continuum naturel allant du secteur Chantemerle au secteur Grandfey. Les dotations prévues sont en accord avec les coûts inscrits dans la fiche de mesure 4NP.05.01.

Un projet est prévu au titre de la mesure NP.11 du PA4. Il s'agit de la réalisation de l'aménagement paysager d'un petit espace à l'Allée Le Corbusier à Givisez. Cette intervention s'inscrit en cohérence avec le réseau des espaces ouverts de la commune d'accueil et répond aux objectifs de la mesure précitée du PA4, qui sont d'améliorer les qualités écosystémiques et d'accueil de la population à l'intérieur des tissus et/ou des franges bâtis de l'agglomération fribourgeoise par une valorisation des espaces résiduels.

7900.3940.52: imputation interne des intérêts (+6'800 / +62.96 %)

Voir commentaire sous 6340.3940.52.

7900.3950.52: imputation interne des amortissements

Voir commentaire sous 7900.3320.90.

7900.4612.10: indemnité de l'ARS (+30'000 / nouveau)

L'Agglomération effectue le suivi technique des travaux postérieurs à la consultation publique du Plan directeur régional du district de la Sarine (ci-après PDR-Sarine). A ce titre, elle devrait percevoir un montant forfaitaire de CHF 30'000 de la part de cette organisation.

7900.4630.00 : subventions fédérales (identique à 2022)

L'Agglomération va bénéficier d'un soutien pour la mesure 4NP.10 « Un arbre pour votre enfant » au titre du fonds « convention programme paysage » (voir l'explication à la rubrique 7690.4631.00).

## **8. Economie et tourisme**

### **8406. Promotion touristique**

Le total des charges de la promotion touristique s'élève à CHF 660'000. En l'absence de produits, ce montant est entièrement à charge des communes membres. Il est en légère augmentation par rapport à l'exercice précédent.

Cette dépense porte principalement sur la participation de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de Fribourg Tourisme et Région (ci-après FTR).

8406.3132.00 : honoraires et frais d'études (+20'000 / nouveau)

Une vision touristique transversale aux divers secteurs, qui font l'attractivité d'une région, fait actuellement défaut. Le Comité envisage d'élaborer une stratégie visant à définir des objectifs communs, qui soient partagés par tous les acteurs publics et privés actifs dans ce domaine d'activité. Son élaboration nécessite l'apport d'un mandataire spécialisé externe, qui sera accompagné par un groupe de travail préexistant.

8406.3612.26 : contributions à Fribourg Tourisme et Région (identique à 2022)

Le contrat de prestation, par lequel l'Agglomération confie depuis 2009 à FTR les activités de Promotion touristique, a été renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une période de trois ans, jusqu'au 31 décembre 2024. Dans le cadre de ce renouvellement, une adaptation à la hausse de la participation annuelle de l'Agglomération aux coûts de fonctionnement de cette structure à hauteur de CHF 50'000 a été convenue. Il n'y a donc pas d'adaptation du montant budgété par rapport à l'exercice précédent.

Conformément aux *Statuts de l'Agglomération de Fribourg (ci-après Statuts)*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des Promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association régionale des communes Region Sense. Les montants versés à cet organisme sont déduits des parts de Düdingen et les frais relatifs à ces deux domaines sont répartis entre l'ensemble des *communes membres* selon la répartition prévue dans la *Clé Agglo* statutaire. Ce mécanisme a pour effet d'induire un impact sur la participation financière relative de chaque commune et a également une influence sur la répartition des coûts, telle que présentée dans la *Clé Agglo* effective. Il est renvoyé à ce titre au tableau figurant en page 19.

La nouvelle *loi cantonale sur le tourisme (RSF 951.1) (ci-après LT)* est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2022. De manière générale, cette dernière préconise que les *Offices régionaux du tourisme (ci-après ORT)* soient organisés au niveau de régions, correspondant aux districts. Le modèle de financement actuel est toutefois maintenu jusqu'à ce qu'une réorganisation correspondante soit effectuée à l'échelle du district de la Sarine. La date de validité du nouveau contrat, fixée au 31 décembre 2024, a été définie en tant que limite temporelle. Celle-ci correspond également à la fin du délai transitoire prévue par *LAgg*. Le contrat de prestation peut toutefois être dénoncé par les deux parties à la fin de chaque année.

### 8500. Promotion économique

Le total des charges de la Promotion économique s'élève à CHF 423'800, pour des produits se montant à CHF 70'200. Il en ressort un solde à charge des *communes membres* de CHF 353'600, représentant une augmentation de +CHF 63'600 (+21.93 %) par rapport au budget 2022.

#### 8500.3010.11/12 : traitement du personnel (+6'300 / +4.87 %)

Le traitement du personnel de la promotion économique correspond à un taux d'activité inchangé de 1 *EPT* sous *CDI*. A ceci s'ajoute une place de stage pourvue à raison de 0.6 *EPT*.

#### 8500.3132.00 : honoraires et frais d'études (identique à 2022)

Le montant prévu au titre des honoraires et frais d'études de la Promotion économique porte sur l'attribution de mandats détaillés dans le tableau suivant :

	<b>Montant</b>
Études relatives à des zones d'activités	20'000
Système de gouvernance (dont 1/3 des coûts est refacturable à la préfecture (voir la rubrique 8500.4612.74))	20'000
Mise à jour de l'étude sur le marché immobilier (résidentiel et activités), en incluant le recensement des surfaces d'activités vacantes	20'000
<b>TOTAL CHF</b>	<b>60'000</b>

La réalisation d'études ciblées sur certaines zones d'activités nouvellement identifiées dans le projet d'agglomération est nécessaire sous l'angle de la Promotion économique. Ces sites doivent en effet être mis en valeur pour attirer des entreprises ou permettre le développement de celles qui sont déjà présentes.

Le montant dévolu à un système de gouvernance doit, quant à lui, permettre un approfondissement de l'étude sur les zones d'activités, terminée fin 2021 et intégrée dans le *PDR-Sarine*. Il s'agira notamment de définir le modèle de gouvernance et la mise en œuvre du système de gestion régionale des zones d'activités, en collaboration avec la préfecture de la Sarine.

Enfin, une dotation est inscrite à cette rubrique pour une actualisation bisannuelle des données initialement fournies en 2020 sur l'évolution du marché immobilier résidentiel et commercial à l'échelle régionale. Initialement prévue en 2022, cette mise à jour ne pourra probablement intervenir que l'année prochaine. Toutes les catégories de surfaces d'activités seront analysées (industrie, bureaux, commerces). Par rapport à l'étude initiale, une demande supplémentaire portera sur le recensement des surfaces d'activités vacantes.

#### 8500.3132.34 : traductions (+2'000 / +100 %)

Le montant inscrit à la rubrique des traductions de la Promotion économique est supérieur à celui du budget 2022 en raison de l'organisation d'une nouvelle édition des *Trophées PME*.

8500.3130.00 : prestations de tiers (+2'000 / +50 %)

Une dotation supplémentaire est à prévoir à la fois pour l'édition 2023 des *Trophées PME* et pour un éventuel support de communication relatif à la gouvernance des zones d'activités.

8500.3130.55 : actions de Promotion économique (+76'000 / +223.53 %)

Le montant prévu au titre des actions de promotion économique pour l'année 2023 porte sur les activités suivantes :

	<b>Montant</b>
<i>Trophée PME 2023</i>	78'000
Rencontre des entreprises, événements thématiques	10'000
Participation à des projets particuliers (soutien à <i>Fri Up</i> )	5'000
Soutien à d'autres projets d'entrepreneuriat	10'000
Organisation d'ateliers avec les entreprises pour promouvoir les plans de mobilité	6'000
Forum de logistique urbaine / mandat d'approfondissement dans le domaine de la logistique urbaine (CHF 2'000 paritairement répartis entre la Mobilité et la Promotion économique (voir aussi rubrique 6340.3130.55))	1'000
<b>TOTAL CHF</b>	<b>110'000</b>

Le concours *Trophées PME* est une manifestation bisannuelle, dont la prochaine édition aura lieu en 2023. Son organisation requiert des moyens importants qui sont en partie compensés par du sponsoring privé. Le montant indiqué correspond aux frais totaux de l'organisation de cet événement désormais bien connu.

Un montant est prévu pour l'organisation d'une rencontre annuelle des entreprises sous la forme d'une conférence thématique. Cette manifestation permet un échange des entreprises à la fois entre elles et avec les représentants politiques. Le montant reste inchangé par rapport à 2022.

La rubrique inclut, par ailleurs, la cotisation annuelle de *l'Agglomération à Fri Up*, organisme cantonal chargé de soutien aux entreprises start-up. Le montant reste inchangé par rapport à 2022.

Dans le cadre de la promotion du programme de soutien en matière de plan de mobilité d'entreprises, des ateliers sont en outre prévus avec les entreprises établies dans différentes zones d'activités, de manière à promouvoir cette démarche et à favoriser des synergies entre les entreprises d'un même secteur géographique. Le montant a été revu à la baisse suite aux premières expériences faites pour ce type de manifestations en 2022.

Enfin, l'organisation d'un forum de logistique urbaine vise à réunir les acteurs privés et publics du domaine. Cette rencontre est une opportunité de les sensibiliser aux résultats d'une étude sur la logistique urbaine menée par *l'Agglomération*, ayant notamment fait office d'étude de base au *PA4*.

8500.3130.35 : cotisations à des associations (identique à 2022)

La dotation inscrite à la rubrique des cotisations à des associations porte principalement sur l'affiliation de *l'Agglomération à Région Capitale Suisse (ci-après RCS)*.

8500.4612.74 : participation de la préfecture (identique à 2022)

Une participation de la préfecture devrait s'appliquer à une étude en matière de système de gouvernance (voir la rubrique 8500.3132.00), à concurrence d'un tiers des coûts de la démarche, soit CHF 6'700.

8500.4631.00 : subventions cantonales (+800 / +5 %)

Dans le cadre de la *Nouvelle Politique Régionale (ci-après NPR)*, chapeauté par la Direction de l'économie et de l'emploi, toutes les régions membres de l'association *INNOREG FR*, perçoivent une subvention dédiée principalement aux projets dans le domaine du tourisme et de l'économie. Pour 2023, la contribution cantonale est de CHF 16'800, composée de CHF 9'600 pour les prestations *NPR* et de CHF 7'200 pour la mise à jour de la base de données du *Système de gestion des zones d'activités (ci-après SyZACT)*. Selon un accord avec la préfecture de la Sarine, cette subvention sera versée à *l'ARS*, qui va ensuite la reverser à *l'Agglomération*, chargée pour l'heure de porter les projets *NPR* à l'échelle du district de la Sarine.

8500.4635.00 : participation d'institutions privées (+23'000 / nul en 2022)

Cette rubrique reflète le subventionnement des acteurs privés de la nouvelle édition du concours *Trophées PME*. Il est fait état d'une stabilité dans les aides financières reçues, quand bien même les contacts avec les institutions et entreprises concernées ne sont pas encore finalisés à ce stade. Le montant de CHF 18'000 est inférieur à l'édition précédente en raison du départ d'un des trois sponsors de la manifestation en 2023.

## 9. Finances

### 9950. Participation des communes membres

Sans tenir compte du financement des *TP* et des *VLS*, la participation totale des *communes membres* au budget de fonctionnement 2023 de l'*Agglomération* se monte à CHF 7'985'800, correspondant à une hausse de CHF 658'300 (+8.98 %) en comparaison du budget 2022.

Les participations financières des *communes membres* sont détaillées dans l'annexe 2.

Le tableau suivant présente une synthèse, ventilée par rubriques comptables, des charges, des produits (hors participation des *communes membres*) et de la sous-couverture qui en résulte :

	Charges	Produits	Sous-couverture à charge des communes membres
0. Administration	1'381'400	175'000	1'206'400
3. Culture	2'712'100	32'500	2'679'600
6. Mobilité	34'649'500	18'794'500	15'855'000
7690 Protection de l'environnement	266'400	15'900	250'500
7900 Aménagement	849'200	94'900	754'300
8406 Promotion touristique	660'000	0	660'000
8500 Promotion économique	423'800	70'200	353'600
9. Finances (hors-participations communales)	262'600	242'000	20'600
<b>TOTAL CHF</b>	<b>41'205'000</b>	<b>19'425'000</b>	<b>21'780'000</b>

Conformément aux *Statuts*, la participation financière de Düdingen aux coûts de fonctionnement est, du point de vue des Promotions économique et touristique, influencée par sa participation financière à l'association de communes Region Sense. Ce financement est, en effet, déduit des parts de la commune pour ces domaines et réparti entre l'ensemble des *communes membres* selon la *Clé Agglo 2022*. Or, ce mécanisme présente un impact sur la participation relative de chaque commune, et a donc une influence sur la répartition, telle que définie à la base par la *Clé Agglo* statutaire.

Les tableaux suivants font état des montants à la charge des communes pour les Promotions touristique et économique :

Communes	Clé agglo 2023	Promotion touristique			Promotion économique		
		Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF	Montant CHF	Autre participation CHF	Total CHF
Avry	2.29 %	15'711		15'711	8'873		8'873
Belfaux	4.01 %	27'476		27'476	15'517		15'517
Corminboeuf	3.35 %	22'971		22'971	12'973		12'973
Düdingen	9.96 %	68'238	-24'900	43'338	38'537	-33'200	5'337
Fribourg	45.56 %	312'027		312'027	176'218		176'218
Givisiez	3.77 %	25'840		25'840	14'593		14'593
Granges-Paccot	4.61 %	31'562		31'562	17'825		17'825
Marly	9.87 %	67'596		67'596	38'175		38'175
Matran	1.90 %	13'023		13'023	7'355		7'355
Villars-sur-Glâne	14.67 %	100'457		100'457	56'734		56'734
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>684'900</b>	<b>-24'900</b>	<b>660'000</b>	<b>386'800</b>	<b>-33'200</b>	<b>353'600</b>

### III. Budget d'investissement 2023 : commentaires

#### Généralités

Le budget d'investissement comprend l'ensemble des investissements, qui sont liés à un versement effectif de la subvention par l'Agglomération au maître d'ouvrage en cours d'année 2023. Compte tenu des délais importants entre la fin des travaux et l'émission de la facture finale, cela concerne essentiellement les mesures, dont les travaux ont déjà commencé ou vont commencer d'ici fin 2022. Les explications, sur lesquelles porte la présente section, se limitent en revanche aux seuls investissements devant encore faire l'objet d'un message au Conseil.

Le budget d'investissement exclut désormais toute mesure représentant une dépense nette à charge de l'Agglomération inférieure à CHF 50'000. Pour mémoire, afin d'éviter que le Conseil ne doive se prononcer sur des crédits d'investissements de moindre importance, il a été jugé approprié que de tels objets soient dorénavant inscrits au budget de fonctionnement, par le truchement des rubriques de mesures hors-investissement (6340/7690/7900.3632.73), respectivement des honoraires et frais d'études (6220/6340/7900.3132.00).

Un effort conséquent de coordination est entrepris depuis plusieurs années auprès des communes membres, afin de favoriser la réalisation des mesures du projet d'agglomération. Si le volume des investissements financés annuellement est aujourd'hui en nette augmentation, l'Agglomération reste inévitablement tributaire de la planification effective des dites communes.

Dans ce cadre, il importe de rappeler que le début des travaux devait théoriquement intervenir au plus tard en 2018 pour l'ensemble des mesures de priorité A du PA2. Toutefois, cette échéance n'est pas une condition rédhibitoire à l'obtention d'un cofinancement fédéral des projets concernés, un délai de grâce en la matière s'étendant à 2027 (extinction du fonds d'infrastructure). L'échéance imposée par la Confédération pour les mesures du PA3 apparaît toutefois plus contraignante, étant donné qu'elle s'élève à une durée de 6 ans et 3 mois, à compter de l'arrêt fédéral.

Enfin, il est rappelé que les montants prévus pour les mesures dont le coût total a été chiffré dans les PA2 et PA3 sont ajustés en fonction d'une estimation du renchérissement et de la TVA, en accord avec la pratique fédérale en la matière. Aussi, sauf mention contraire, les montants évoqués au présent message sont à considérer comme majorés de la TVA et sont indexés à l'indice suisse des prix de la construction, Espace Mittelland, génie civil (ci-après IPC). Au vu de l'inflation actuelle, il peut en résulter une différence substantielle, notamment pour les mesures reportées reportée du budget de l'exercice précédent. Les subventionnements à percevoir dans le cadre de l'aide cantonale aux investissements des communautés régionales de transport font toutefois figure d'exception à ce principe : leur versement n'est pas majoré de la TVA et, fixés conventionnellement, aucune indexation à l'évolution des coûts intervenue d'ici la réalisation des projets concernés ne leur est applicable.

Conformément aux principes du MCH2, les subventions d'investissement redistribuées sont présentées dans le budget d'investissement. Le montant total de ces dernières peut s'écarter des recettes prévues dans la mesure où, pour certains projets, l'Agglomération a déjà perçu une partie de la subvention fédérale ou cantonale correspondante durant un exercice comptable précédent.

#### 6. Mobilité

Le total net des investissements budgétés pour la partie Mobilité est évalué par le Comité à CHF 7'412'800 et se décompose comme suit :

	Montants
<b>Projets votés</b>	<b>11'397'100</b>
- Mesures de projet d'agglomération	11'397'100
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>2'413'100</b>
- Etudes	200'000
- Mesures de projet d'agglomération	2'213'100
<b>Subventions reçues</b>	<b>- 6'397'400</b>
- Subventions fédérales	- 5'956'800
- Subventions cantonales	- 440'600
<b>TOTAL CHF (dépenses nettes d'investissement)</b>	<b>7'412'800</b>

## Généralités relatives aux recettes d'investissement

Des conventions ont été conclues en 2016, 2017, 2018, 2020 et 2021 entre le *Comité* et la *Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement de l'État de Fribourg (ci-après DIME)* concernant des subventionnements dans le cadre de l'aide aux investissements des *communautés régionales de transport (ci-après CrT)*, au titre de l'article 30 alinéa 3 de la *loi cantonale du 20 septembre 1994 sur les transports (ci-après LTr)*. Les montants de cette aide ne sont pas garantis et constituent au maximum 50 % des dépenses nettes de *l'Agglomération* pour les mesures éligibles, après déduction du cofinancement fédéral.

Le fonds initialement constitué à cet effet (un crédit de 4 millions de francs pour la période 2015-2018) étant à-présent soldé, ce dispositif a été reconduit sur la période 2020-2024, suite à une interruption en 2019.

### 634 Planification générale des transports

#### 6340.5290.26 : Etude P+R relative au site des Portes de Fribourg

La planification de *l'Agglomération*, plus particulièrement le *PA4*, prévoit l'implantation à long terme d'un parking d'échange sous la forme d'un ouvrage dans le secteur Portes de Fribourg. Après la solution transitoire proposée à Forum Fribourg à partir de 2023, la construction d'un ouvrage définitif de grande capacité doit permettre de capter une partie du trafic entrant dans *l'agglomération fribourgeoise* et de permettre son report sur les *TP*. Une parcelle appartenant à l'Etat de Fribourg en bordure de la route cantonale a été identifiée comme emplacement potentiel. La proximité avec le terminus de la ligne de bus urbain 1 présente un avantage évident. Afin de pouvoir planifier et réaliser cet ouvrage, une étude doit être entreprise dans le but d'en définir notamment les contours, son accessibilité et sa liaison avec le réseau de bus. Une collaboration étroite avec la commune de Granges-Paccot et l'État de Fribourg est nécessaire à l'aboutissement de cette démarche. Les résultats de cette étude pourront être utilisés pour justifier l'ouvrage lors de la prochaine génération de projet d'agglomération.

#### 6340.5290.222 : mesure de logistique urbaine

Cette mesure du *PA4* concerne le prolongement d'une étude de base mise en œuvre entre 2019 et 2020 dans le domaine de la logistique urbaine. Les travaux entrepris par *l'Agglomération* dans ce domaine jusqu'à présent ont mis en évidence une forte concurrence d'usage des surfaces aptes aux activités logistiques ainsi qu'un dispersement de ces activités. Par ailleurs, ils ont mis en lumière des lacunes en matière de données disponibles sur ce sujet spécifique. Ceci justifie l'élaboration d'un concept logistique global, compte tenu notamment des aspects territoriaux, des déplacements, des besoins économiques, ainsi que des infrastructures disponibles et souhaitables.

#### 6340.5620/5720/6700.42 : sous-mesure PA2 11.10-01: réalisation de voies bus continues en entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Pérolles (direction gare): partie 1 / tronçon Marly

Cette mesure vise une refonte complète de l'espace routier qui permettra notamment améliorer significativement les conditions de circulation des *TP* sur l'axe Marly-Fribourg. Elle porte notamment sur la réalisation de voies de bus de part et d'autre du pont de Pérolles, un déplacement des arrêts en encoche sur chaussée, ainsi que la réalisation d'un giratoire au carrefour des Rittes et d'un couloir d'approche réservé aux bus au carrefour entre la route de Fribourg et la route du Centre. Le montant inscrit au présent budget porte sur la partie du projet relative au tronçon situé dans la commune de Marly qui a déjà été réalisée. Pour cet objet, la dépense brute à charge de *l'Agglomération* s'élève à CHF 1'159'836. En tenant compte d'un cofinancement fédéral de CHF 859'502, la dépense nette à prévoir est évaluée à un montant de CHF 300'334.

La seconde étape, relevant de la Ville de Fribourg et vouée à être réalisée ultérieurement, est exclue du présent budget.

#### 6340.5620/5720/6700.48 : mesure PA2 22.03: aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est

Cette mesure consiste à prévoir, dans le cadre du réaménagement général de la route de la fonderie, des bandes cyclables sur la section Est. La réalisation du projet a été achevée en 2022. La subvention par *l'Agglomération* de cet objet représente une dépense brute de CHF 224'990. Agrémentée d'un cofinancement fédéral de CHF 162'791, il en ressort une dépense nette de CHF 62'199.

6340.5620/5720/6700.56 : mesure PA2 42.01: aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest

Cette mesure vise à un réaménagement de l'espace routier qui permet notamment d'améliorer les conditions de circulation des *TP* et *MD* sur la section Ouest de la route de la Fonderie par la création d'une voie de bus et de bandes cyclables. La mise en service de cet aménagement a déjà eu lieu. Son coût, initialement estimé au *PA2* à CHF 1'006'000 (valeur octobre 2011, HT), doit donner lieu à une subvention de cet ouvrage à charge de *l'Agglomération* de CHF 560'248. Compte tenu d'un cofinancement fédéral attendu de CHF 413'240, la dépense nette à prévoir s'élève à CHF 147'008.

## 7900. Aménagement

Le total net des investissements budgétés pour la partie aménagement est évalué par le *Comité* à CHF 2'158'100 et se décompose comme suit :

	<b>Montants</b>
<b>Projets votés</b>	<b>92'500</b>
Mesures de projet d'agglomération	92'500
<b>Projets devant faire l'objet d'un message</b>	<b>2'470'400</b>
- Mesures hors-PA	1'600'000
- Mesures PA	870'400
<b>Subventions reçues</b>	<b>404'800</b>
- Subventions fédérales	404'800
<b>TOTAL CHF (dépenses nettes d'investissement)</b>	<b>2'158'100</b>

7900.5620.23 : mesure 3NP.01 / Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert

Un montant de CHF 100'000 est prévu pour la mise en œuvre de l'étude Réseau espaces verts achevée en 2020. En se basant sur les résultats de ladite étude, ce montant vise à valoriser les parcs urbains de *l'agglomération fribourgeoise*, notamment sous l'angle de leur accessibilité, de leur accueil et de leur biodiversité. Suite à une démarche participative, des réalisations concrètes sous forme d'aménagements paysagers temporaires de l'espace public seront ainsi financés par *l'Agglomération*.

7900.5620.21 : mesure 3NP.10: Promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach

La mesure Nature et Paysage 3NP.10 du *PA3* a pour objectif la promotion de la revitalisation de cours d'eau. La fiche de mesure prévoit un montant global de CHF 1'100'000 en vue de soutenir financièrement les travaux de renaturation et de revitalisation de plusieurs d'entre eux. Un premier projet a été entrepris au titre dans le cadre de cette mesure en 2021, il s'agit de la revitalisation du ruisseau Heitiwilbach à Dündingen. Le décaissement de *l'Agglomération* sur la base du décompte final devrait quant à lui intervenir en 2023.

Le projet devrait pouvoir bénéficier de subventions fédérales à hauteur de 35 %, respectivement d'un subventionnement cantonal à concurrence 32 %. La mesure étant à financer à 50 % par *l'Agglomération*, la dépense à prévoir à ce titre s'élève à CHF 92'523.

7900. 5620.24 : mesure 4NP.11 : Aménagement extérieur du centre scolaire Château d'eau à Marly

Le projet prévoit la création d'un parc public, élément aujourd'hui absent du nord de Marly. Ce nouvel espace ouvert multifonctionnel et verdoyant, dédié autant à l'accueil des élèves du nouveau centre scolaire qu'à la population, s'étendra sur une surface d'environ 1,5 hectares. Il s'inscrit en cohérence avec le réseau des espaces ouverts de la commune et répond à l'objectif de la mesure 4NP.11 du *PA4*, qui est d'améliorer les qualités écosystémiques et d'accueil de la population à l'intérieur des tissus et/ou des franges bâtis de *l'agglomération fribourgeoise* par une valorisation des espaces résiduels. Le montant subventionnable est en théorie de CHF 1'058'215, mais la fiche de mesure en question prévoit un montant plafond de CHF 100'000 à charge de *l'Agglomération*. C'est donc ce dernier qui fait foi.

7900.5620/5720/6700.22 : mesure 3NP.03 / Plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré

La mesure 3NP.03 du PA3 concerne l'amélioration de la qualité paysagère et écologique le long des voies de communication. Dans ce sens, la commune de Marly a réalisé entre 2020 et 2021 un projet de végétalisation de l'axe routier situé entre le secteur du pont de Pérolles et le giratoire Grand-Pré. Cet objet est devisé à CHF 482'100 (valeur avril 2016, HT). Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part brute à charge de l'Agglomération s'élève à CHF 270'400 (valeur avril 2021, TTC). Par ailleurs, l'Agglomération devrait bénéficier d'un subventionnement fédéral estimé à CHF 104'800 pour cet objet, au titre du fonds « convention programme paysage ».

7900.5290.25 : soutien au processus de développement des sites stratégiques d'agglomération via la mesure U.05

Le PA4 introduit un nouveau processus d'accompagnement du développement des sites stratégiques d'agglomération appelés à jouer un rôle moteur et exemplaire pour le développement vers l'intérieur. Dans ce cadre, un processus dénommé « Feuille de route » a été élaboré et validé par le Comité dans le courant de l'année 2022. La mesure U.05 permet d'apporter un soutien technique et financier aux communes, lors de réflexions préliminaires en matière d'aménagement du territoire, afin de mettre en œuvre le processus Feuille de route et de garantir une haute qualité de développement urbanistique. Un montant de CHF 300'000 est inscrit au budget 2023, afin d'accompagner les premières démarches issues de la Feuille de route portées par l'Agglomération et ses communes membres.

7900.5620.29. réaménagement de l'espace sud du parc du Domino (PA3)

La mesure 3NP.03 du PA3 a pour objectif la création ou le réaménagement de parcs urbains accueillants, accessibles et favorables à la biodiversité. Le projet du Domino permet d'améliorer l'accueil à la population avec divers nouveaux aménagements. Il prévoit également la création de buttes plantées ainsi que d'un point d'eau. Le taux de subventionnement pour cette catégorie de mesures étant fixé à 50 % du coût effectif, la part brute à charge de l'Agglomération s'élève à CHF 398'420 (valeur avril 2023, TTC).

7900.5290.28 : PA5

Au vu du succès rencontré par les projets précédents, le Comité juge opportun d'élaborer un PA5. Ce document, qui a également valeur de planification directrice régionale, doit être déposé au plus tard le 30 juin 2025 auprès de la Confédération. Les travaux relatifs à son élaboration doivent dès lors commencer dès le début de l'année 2023. Les modalités relatives au périmètre d'étude ainsi qu'au contenu du programme seront exposés en détail dans le cadre d'un message présenté au Conseil durant le premier trimestre. La projection budgétaire se base sur une valeur d'expérience d'environ 1,3 millions de francs. Un subventionnement cantonal est attendu pour la première fois sur la base de la nouvelle LMob à hauteur de CHF 300'000 (7900.6710.28).

#### **IV. Proposition à l'attention du Conseil d'agglomération**

**Le Comité propose, au Conseil, d'adopter le budget de fonctionnement, ainsi que le budget d'investissement de l'Agglomération, pour l'exercice 2023, selon les projets d'arrêté annexés.**

---

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'agglomération, l'expression de nos sentiments distingués.

Au nom du Comité d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président



René Schneuwly

Le Secrétaire général



Félicien Frossard

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
			Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
<b>Récapitulation du budget de fonctionnement</b>		<b>Rekapitulation der Laufenden Rechnung</b>				
	Total Charges	Total Aufwand	41 205 000		33 729 000	
	Total Produits	Total Ertrag		41 205 000		33 729 000
	<b>Solde</b>	<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Allgemeine Verwaltung</b>				
	Charges	Aufwand	1 381 400		1 278 400	
	Produits	Ertrag		175 000		71 500
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>1 206 400</b>		<b>1 206 900</b>
<b>3</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>				
	Charges	Aufwand	2 712 100		2 658 600	
	Produits	Ertrag		32 500		31 400
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>2 679 600</b>		<b>2 627 200</b>
<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>				
	Charges	Aufwand	34 649 500		27 155 700	
	Produits	Ertrag		18 794 500		14 763 200
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>15 855 000</b>		<b>12 392 500</b>
<b>7</b>	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<b>Raumordnung und Umweltschutz</b>				
	Charges	Aufwand	1 115 600		890 200	
	Produits	Ertrag		110 800		50 900
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>1 004 800</b>		<b>839 300</b>
<b>8</b>	<b>Economie et tourisme</b>	<b>Wirtschaft und Tourismus</b>				
	Charges	Aufwand	1 083 800		975 500	
	Produits	Ertrag		70 200		45 500
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>101 360</b>		<b>930 000</b>
<b>9</b>	<b>Finances</b>	<b>Finanzen</b>				
	Charges	Aufwand	262 600		770 600	
	Produits	Ertrag		22 022 000		18 766 500
	<b>Solde</b>	<b>Saldo</b>		<b>-21 759 400</b>		<b>-17 995 900</b>
<b>0</b>	<b>Administration générale</b>	<b>Allgemeine Verwaltung</b>				
	Total charges	Total Aufwand	1 381 400		1 278 400	
	Total produits	Total Ertrag		175 000		71 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 206 400</b>		<b>1 206 900</b>
<b>01</b>	<b>Législatif et exécutif</b>	<b>Legislative und Exekutive</b>				
<b>011</b>	<b>Législatif</b>	<b>Legislative</b>				
0110	Législatif	Legislative				
0110.3000.13	Traitement et jetons du Conseil d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsrates	26 600		26 600	
0110.3000.14	Jetons et frais de la Commission financière	Sitzungsgelder und Auslagen der Finanzkommission	6 400		6 400	
0110.3000.15	Jetons et frais de la CAME	Sitzungsgelder und Auslagen der KRMU	5 400		5 400	
0110.3000.16	Jetons et frais du Bureau du Conseil	Sitzungsgelder und Auslagen des Ratsbüros	8 200		5 800	
0110.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	425		423	
0110.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	75		77	
0110.3102.31	Frais de publications	Veröffentlichungen	3 300		4 300	
0110.3132.41	Honoraires de l'organe de révision	Honorar der Revisionsorgans	7 900		9 000	
0110.3130.45	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	2 000		2 000	
0110.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	21 000		21 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>81 300</b>	<b>0</b>	<b>81 000</b>	<b>0</b>
<b>012</b>	<b>Exécutif</b>	<b>Exekutive</b>				
0120	Exécutif	Exekutive				
0120.3000.18	Traitement et jetons du Comité d'agglomération	Lohn und Sitzungsgelder des Agglomerationsvorstands	115 000		115 000	

			Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0120.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	8 000		10 155	
0120.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	2 000		1 845	
0120.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen	5 000		8 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>130 000</b>	<b>0</b>	<b>135 500</b>	<b>0</b>
<b>02</b>	<b>Services généraux</b>	<b>Allgemeine Dienste</b>				
<b>021</b>	<b>Administration des finances</b>	<b>Finanzverwaltung</b>				
0210	Administration des finances	Finanzverwaltung				
0210.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals	141 300		125 000	
0210.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	18 500		16 400	
0210.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	25 400		23 900	
0210.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	2 000		1 700	
0210.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	3 900		3 500	
0210.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 000		1 000	
0210.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)		9 000		7 900
0210.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		10 100		9 500
0210.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Ass. accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)		700		600
0210.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemn. journ. en cas de	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)		500		400
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>192 100</b>	<b>20 300</b>	<b>171 500</b>	<b>18 400</b>
<b>022</b>	<b>Services généraux</b>	<b>Allgemeine Dienste</b>				
0220	Services généraux	Allgemeine Dienste				
0220.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals	403 600		356 300	
0220.3040.85	Allocations familiales/employeurs	Familien-/Arbeitgeberzulagen	5 400		3 600	
0220.3010.12	Personnel auxiliaire	Hilfspersonal	16 800		16 800	
0220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	54 800		48 700	
0220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	72 200		64 400	
0220.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	5 700		4 900	
0220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	11 500		10 400	
0220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	3 800		3 400	
0220.3090.51	Formation et perfectionnement du personnel	Aus- und Weiterbildung des Personals	13 000		12 000	
0220.3091.10	Recrutement du personnel	Personalwerbung	8 000		8 000	
0220.3099.10	Autres charges du personnel	Übriger Personalaufwand	1 000		1 000	
0220.3100.61	Matériel de bureau	Büromaterial	5 400		5 400	
0220.3102.31	Frais de publication	Veröffentlichungen	11 300		11 500	
0220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 800		1 800	
0220.3110.61	Equipements	Anlagen	5 000		7 100	
0220.3110.62	Mobilier	Möbiliar	3 000		3 000	
0220.3113.33	Matériel informatique	Hardware	15 000		7 200	
0220.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen	15 000		5 000	
0220.3120.64	Electricité	Elektrizität	6 100		4 000	
0220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	33 500		22 500	
0220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	25 000		50 000	
0220.3130.33	Frais internet	Internetkosten	27 000		11 500	
0220.3132.34	Traductions	Übersetzungen	40 000		37 500	
0220.3133.33	Charges d'utilisation pour l'informatique	Informatik-Nutzungsaufwand	10 000		8 500	
0220.3134.60	Assurances diverses, RC, chose, etc.	Verschiedene Versicherungen, Haftpflicht, Sachversicherungen usw.	3 900		1 800	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
0220.3150.63	Entretien des locaux	Unterhalt der Räumlichkeiten		16 300		16 300	
0220.3150.64	Entretien mobilier de bureau	Unterhalt Büromöbiliar		6 000		6 000	
0220.3153.33	Maintenance informatique	Informatik-Unterhalt		24 000		24 000	
0220.3160.63	Loyer	Mieten		98 900		98 900	
0220.3161.61	Location d'équipements	Mieten von Anlagen		25 000		25 000	
0220.3170.32	Frais de délégations	Auslagen für Delegationen		5 000		8 900	
0220.3600.00	Emoluments administratifs	Gebühren für Amtshandlungen		5 000		5 000	
0220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			26 800		23 900
0220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			28 900		25 700
0220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (Assurance-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			2 300		1 800
0220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemn. journ. en cas de	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			1 900		1 700
0220.4612.10	Indemnité de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigung vom Regionalverband Saane ARS			94 800		0
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		978 000	154 700	890 400	53 100
<b>3</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>					
	Total charges	Total Aufwand		2 712 100		2 658 600	
	Total produits	Total Ertrag			32 500		31 400
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>2 679 600</b>		<b>2 627 200</b>
<b>32</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>					
<b>329</b>	<b>Culture</b>	<b>Kultur</b>					
3290	Administration	Verwaltung					
3290.3010.11	Traitement du personnel administratif	Lohn des Verwaltungspersonals		131 100		125 000	
3290.3010.12	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		42 000		42 000	
3290.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		22 700		21 900	
3290.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		31 800		30 700	
3290.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		2 300		2 200	
3290.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		4 800		4 700	
3290.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		1 900		1 800	
3290.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen		300		300	
3290.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		1 000		2 000	
3290.3130.01	Participation aux Assises de la culture	Beteiligung an der Kulturkonferenz "Assises de la Culture"		5 000		10 000	
3290.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine		17 900		16 700	
3290.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten		10 000		30 000	
3290.3132.34	Traductions	Übersetzungen		3 000		3 000	
3290.3170.32	Frais de délégations	Delegationskosten		8 000		8 000	
3290.3636.01	Participation à des manifestations de dimension nationale	Beteiligung für Projekte von nationaler Bedeutung		20 000		50 000	
3290.3636.02	Prix culturel à l'émergence	Kultureller Nachwuchsförderpreis		5 000		5 000	
3290.3636.03	Soutien à la CarteCulture	Unterstützung KulturLegi		15 000		15 000	
3290.3636.71	Subventions pluriannuelles	Mehrfährige Subventionen		1 930 000		1 900 000	
3290.3636.72	Subventions annuelles et extraordinaires	Jährliche und ausserordentliche Subventionen		446 500		376 500	
3290.4612.19	Participation des communes non membres	Anteile der Nichtmitgliedgemeinden			7 000		7 000
3290.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,			11 000		10 600
3290.4260.82	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			12 700		12 200
3290.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallsversicherungen)			900		800
3290.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			900		800
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 698 300</b>	<b>32 500</b>	<b>2 644 800</b>	<b>31 400</b>
3291	Commission culturelle	Kulturkommission					

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG	Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
			Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
3291.3000.17	Jetons et frais de la Commission culturelle	Sitzungsgelder und Auslagen der Kulturkommission	13 800		13 800	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	13 800	0	13 800	0
<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>				
	Total charges	Total Aufwand	34 649 500		27 155 700	
	Total produits	Total Ertrag		18 794 500		14 763 200
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>15 855 000</b>		<b>12 392 500</b>
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>Öffentlicher Verkehr</b>				
<b>622</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsverkehr</b>				
6220	Trafic d'agglomération	Agglomerationsverkehr				
6220.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	221 600		132 000	
6220.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	28 900		17 200	
6220.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	42 300		25 200	
6220.3053.83	Cotisations aux assurances accidents	Unfallversicherungsbeiträge	3 100		1 800	
6220.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	6 100		3 700	
6220.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 900		1 000	
6220.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	500		500	
6220.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	15 000		15 000	
6220.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen	177'500		152 500	
6220.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	180'000		165 000	
6220.3634.20	Contrat de prestations au concessionnaire (TPF)	Leistungsvertrag mit Konzessionärin (TPF)	32 100 000		25 020 000	
6220.3636.00	Subventions à des institutions privées	Subventionen an private Institutionen	2 500		2 500	
6220.4260.20	Participations de tiers au réseau de transports publics	Kostenbeteiligungen Dritter am ÖV-Netz		18 300		114 500
6220.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS, AI, APG, AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)		14 100		8 400
6220.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)		17 000		10 100
6220.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)		1 200		600
6220.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)		900		400
6220.4631.00	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien		36 600		38 900
6220.4631.20	Subvention cantonale du réseau de transports publics	Kantonale Subventionen für das ÖV-Netz		18 457 500		14 386 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 779 400</b>	<b>18 544 300</b>	<b>25 536 400</b>	<b>14 559 400</b>
<b>634</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>				
6340	Planification générale des transports	Verkehrsplanung allgemein				
6340.3000.17	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission	1 400		1 400	
6340.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	245 800		234 100	
6340.3010.12	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	21 000		21 000	
6340.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	34 900		33 400	
6340.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	45 000		43 100	
6340.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	3 800		3 600	
6340.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	7 300		7 100	
6340.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 800		2 000	
6340.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	1 000		500	
6340.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie	7 000		7 000	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
6340.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen		5 000		0	
6340.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		95 000		45 000	
6340.3130.25	Rémunération du prestataire de vente des abonnements	Vergütung des Leistungserbringers für den Aboverkauf		17 000		15 000	
6340.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine		1 200		1 100	
6340.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		36 000		11 000	
6340.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten		75 000		57 500	
6340.3132.34	Traductions	Übersetzungen		5 000		5 000	
6340.3160.24	Location d'emplacement pour les P+R	Miete P+R-Standorte		62 000		0	
6340.3170.32	Frais de délégations	Delegationskosten		2 500		9 800	
6340.3320.90	Amortissements planifiés, études	Planmässige Abschreibungen, Studien		160 000		0	
6340.3604.24	Convention avec Frimobil	Vereinbarung mit Frimobil		90 000		87 200	
6340.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen		243 000		280 000	
6340.3636.23	Contrat de prestation - vélos en libre-service (VLS)	Leistungsvertrag - Veloverleihsystem (VLS)		170 000		170 000	
6340.3636.00	Subventions à des institutions privées	Gewährte Subventionen an private Institutionen		32 500		29 500	
6340.3660.20	Amortissements planifiés, subventions d'investissements aux communes et aux associations intercommunales	Planmässige Abschreibungen, Investitionsbeiträge für Gemeinden und Gemeindeverbände		282 500		0	
6340.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		224 400		87 700	
6340.3950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		0		467 300	
6340.4240.17	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission			0		1 400
6340.4240.24	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs P+R communaux)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf Gemeinschaftsparkautomaten P+R)			90 000		87 200
6340.4240.25	Taxes utilisation P+R (ventes horodateurs P+R communaux)	Benutzungsgebühren P+R (Verkauf Gemeinschaftsparkautomaten P+R)			68 500		68 500
6340.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS/AI/APG/AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			17 000		16 300
6340.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			17 900		17 200
6340.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			1 400		1 200
6340.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			800		900
6340.4631.00	Subventions cantonales pour des études	Kantonale Subventionen für Studien			14 600		11 100
6340.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au	Planmässige Abschreibung der passivierten Investitionsbeiträge der Kantone und Kondordate			40 000		0
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 870 100</b>	<b>250 200</b>	<b>1 619 300</b>	<b>203 800</b>
<b>7</b>	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>						
	Total charges	Total Aufwand		1 115 600		890 200	
	Total produits	Total Ertrag			110 800		50 900
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>1 004 800</b>		<b>839 300</b>
<b>76</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>Umweltschutz</b>					
<b>769</b>	<b>Protection de l'environnement</b>	<b>Umweltschutz</b>					
7690	Protection de l'environnement	Umweltschutz					
7690.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals		73 600		0	
7690.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		9 700		0	
7690.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		14 100		0	
7690.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		1 100		0	

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7690.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		2 100		0	
7690.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		800		0	
7690.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		4 000		4 000	
7690.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		35 000		35 000	
7690.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Kosten für Studien		90'000		65 000	
7690.3170.32	Frais de délégations	Delegationskosten		6 000		6 000	
7690.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb Investitionen		30 000		30 000	
7690.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,			4 700		0
7690.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			5 600		0
7690.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			300		0
7690.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass. Indem. journ. en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			300		0
7690.4630.00	Subventions fédérales	Beiträge vom Bund			5 000		18 000
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>266 400</b>	<b>15 900</b>	<b>140 000</b>	<b>18 000</b>
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>					
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>					
7900	Aménagement du territoire	Raumordnung					
7900.3000.17	Jetons et frais de la Commission qualité	Sitzungsgelder und Auslagen der Qualitätskommission		1 400		1 400	
7900.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals		210 600		200 200	
7900.3010.12	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal		21 000		21 000	
7900.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV		30 300		29 000	
7900.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen		38 800		37 000	
7900.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen		3 300		3 000	
7900.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen		6 400		6 200	
7900.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen		2 100		2 100	
7900.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen		1 500		1 000	
7900.3103.66	Données de base et cartographie	Grunddaten und Kartografie		7 000		10 000	
7900.3118.33	Acquisition de logiciels et de licences	Anschaffung von Software und Lizenzen		5 000		0	
7900.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter		10 000		10 000	
7900.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine		7 000		6 500	
7900.3130.55	Actions de sensibilisation	Sensibilisierungsmassnahmen		25 000		25 000	
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten		75 000		30 000	
7900.3132.34	Traductions	Übersetzungen		5 000		5 000	
7900.3170.32	Frais de délégations	Delegationskosten		2 500		7 800	
7900.3320.90	Amortissements planifiés, études	Planmässige Abschreibungen, Studien		208 900		0	
7900.3632.73	Mesures hors-investissement	Massnahmen ausserhalb investitionen		170 800		160 000	
7900.3940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen		17 600		10 800	
7900.3950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnung der Abschreibungen		0		184 200	
7900.4240.17	Prestations de la Commission qualité	Leistungen der Qualitätskommission			0		1 400
7900.4260.81	Retenues sociales sur les salaires	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV,			14 800		14 100
7900.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			15 400		14 700
7900.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			1 200		1 000

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
7900.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Assurances Indemnités journalières en cas de maladie)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Krankentaggeldversicherungen)			1 000		1 000
7900.4612.10	Indemnité de l'Association régionale de la Sarine ARS	Entschädigung vom Regionalverband Saane ARS			30 000		0
7900.4630.00	Subventions fédérales	Bundessubventionen			700		700
7900.4660.00	Amortissement planifié des subventions d'investissements de la Confédération portées au passif	Planmässige Abschreibung passivierter Investitionsbeiträge des Bundes			13 500		0
7900.4660.10	Amortissement planifié des subventions d'investissements des cantons et des concordats portées au passif	Planmässige Abschreibung passivierter Investitionsbeiträge der Kantone und Kondordate			18 300		0
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		<b>849 200</b>	<b>94 900</b>	<b>750 200</b>	<b>32 900</b>
<b>8</b>	<b>Economie et tourisme</b>	<b>Wirtschaft und Tourismus</b>					
	Total charges	Total Aufwand		1 083 800		975 500	
	Total produits	Total Ertrag			70 200		45 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 013 600</b>			<b>930 000</b>
<b>84</b>	<b>Tourisme</b>	<b>Tourismus</b>					
<b>840</b>	<b>Tourisme</b>	<b>Tourismus</b>					
8406	Tourisme régional	Regionaler Tourismus					
8406.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	20'000			0	
8406.3612.26	Contributions à Fribourg Tourisme et Région	Beiträge an Freiburg Tourismus und Region	640 000			640 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>660 000</b>	<b>0</b>	<b>640 000</b>	<b>0</b>	
<b>85</b>	<b>Promotion économique</b>	<b>Wirtschaftsförderung</b>					
<b>850</b>	<b>Promotion économique</b>	<b>Wirtschaftsförderung</b>					
8500	Promotion économique	Wirtschaftsförderung					
8500.3010.11	Traitement du personnel	Lohn des Personals	135 600			129 300	
8500.3010.12	Personnel auxiliaire	Aushilfspersonal	25 200			25 200	
8500.3050.81	Cotisations aux assurances sociales, AVS, AI, APG, AC	Sozialversicherungsbeiträge AHV, IV, EO, ALV	21 100			20 200	
8500.3052.82	Cotisations aux caisses de prévoyance	Beiträge an Pensionskassen	30 000			28 800	
8500.3053.83	Cotisations aux assurances-accidents	Beiträge an Unfallversicherungen	2 300			2 100	
8500.3054.85	Cotisations pour allocations familiales	Beiträge an Familienzulagen	4 400			4 300	
8500.3055.84	Cotisations aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen	1 800			1 700	
8500.3103.65	Imprimés et publications	Drucksachen und Publikationen	0			500	
8500.3132.00	Honoraires et frais d'études	Honorare und Studienkosten	60'000			60 000	
8500.3132.34	Traductions	Übersetzungen	4 000			2 000	
8500.3130.00	Prestations de tiers	Dienstleistungen Dritter	6 000			4 000	
8500.3130.35	Cotisations à des associations	Beiträge an Vereine	21 400			21 400	
8500.3130.55	Actions de promotion économique	Aktionen der Wirtschaftsförderung	110'000			34 000	
8500.3170.32	Frais de délégations	Delegationskosten	2 000			2 000	
8500.4260.81	Retenues sociales sur les salaires (AVS, AI, APG, AC)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (AHV, IV, EO, ALV)			10 200		9 800
8500.4260.82	Retenues sociales sur les salaires (LPP)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (BVG)			11 900		11 500
8500.4260.83	Retenues sociales sur les salaires (assurances-accidents)	Sozialrückbehalte auf Gehälter (Unfallversicherungen)			800		700

FONCTIONNEMENT		LAUFENDE RECHNUNG		Budget / Voranschlag	2023	Budget / Voranschlag	2022
				Charges Aufwand	Produits Ertrag	Charges Aufwand	Produits Ertrag
8500.4260.84	Retenues sociales sur les salaires (Ass, Indemn. journ. en cas de	Beiträge an Krankentaggeldversicherungen			800		800
8500.4612.74	Participation de la préfecture	Beteiligung des Oberamts			6 700		6 700
8500.4631.00	Subventions cantonales	Kantonale Subventionen			16 800		16 000
8500.4635.00	Participations d'institutions privées	Beteiligung von privaten Institutionen			23 000		0
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>423 800</b>	<b>70 200</b>	<b>335 500</b>	<b>45 500</b>
<b>9</b>	<b>Finances</b>	<b>Finanzen</b>					
	Total charges	Total Aufwand		262 600		770 600	
	Total produits	Total Ertrag			22 022 000		18 766 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>			<b>-21 759 400</b>		<b>-17 995 900</b>
<b>96</b>	<b>Administration de la fortune et des dettes</b>	<b>Vermögens- und Schuldenverwaltung</b>					
<b>961</b>	<b>Intérêts</b>	<b>Zinsen</b>					
9610	Intérêts	Zinsen					
9610.3400.52	Intérêts passifs des engagements courants	Verzinsung laufende Verbindlichkeiten		242 000		98 500	
9610.4940.52	Imputations internes des intérêts	Interne Verrechnung der Zinsen			242 000		98 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>242 000</b>	<b>242 000</b>	<b>98 500</b>	<b>98 500</b>
<b>969</b>	<b>Patrimoine financier</b>	<b>Finanzvermögen</b>					
9690	Patrimoine financier	Finanzvermögen					
9690.3420.52	Frais bancaires et postaux	Bank- und Postspesen		600		600	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>600</b>	<b>0</b>	<b>600</b>	<b>0</b>
<b>99</b>	<b>Postes non-ventilables</b>	<b>Nicht aufgeteilte Posten</b>					
<b>995</b>	<b>Charges et revenus neutres</b>	<b>Neutrale Aufwendungen und Erträge</b>					
9900	Postes non-ventilables	Nicht aufgeteilte Posten					
9900.3130.52	Dépenses non spécifiées	Nichtbestimmte Ausgaben		20 000		20 000	
9900.3320.9.43	Amortissements - études mobilité	Abschreibungen - Mobilitätsstudien		0		154 600	
9900.3320.9.44	Amortissements - études d'aménagement	Abschreibungen - Raumplanungsstudien		0		160 400	
9900.3660.2.43	amortissements - subventions de mobilité à des communes	Abschreibungen – Mobilitätsbeiträge an Gemeinden		0		312 700	
9900.3660.2.44	Amortissements - subventions d'aménagement à des communes	Abschreibungen – Raumordnung-sbeiträge an Gemeinden		0		23 800	
9900.4950.52	Imputations internes des amortissements	Interne Verrechnungen von Abschreibungen			0		651 500
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>20 000</b>	<b>0</b>	<b>671 500</b>	<b>651 500</b>
9950	Participation des communes membres	Anteile der Mitgliedgemeinden					
9950.4612.90	Part d'Avry	Anteil Avry			345 907		296 072
9950.4612.91	Part de Belfaux	Anteil Belfaux			450 226		384 055
9950.4612.92	Part de Corminboeuf	Anteil Corminboeuf			482 594		405 415
9950.4612.93	Part de Düdingen	Anteil Düdingen			1 076 616		927 400
9950.4612.94	Part de Fribourg	Anteil Freiburg			12 576 539		10 351 451
9950.4612.95	Part de Givisiez	Anteil Givisiez			793 861		643 578
9950.4612.96	Part de Granges-Paccot	Anteil Granges-Paccot			935 227		756 856
9950.4612.97	Part de Marly	Anteil Marly			1 490 332		1 267 018
9950.4612.98	Part de Matran	Anteil Matran			298 693		242 091
9950.4612.99	Part de Villars-sur-Glâne	Anteil Villars-sur-Glâne			3 330 005		2 742 564
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>21 780 000</b>	<b>0</b>	<b>18 016 500</b>

		2023		
INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
Récapitulation du budget d'investissement		Rekapitulation der Laufenden Rechnung		
<b>Total dépenses brutes</b>		<b>Total Aufwand</b>	<b>16 373 100</b>	
<b>Total recettes</b>		<b>Total Ertrag</b>		<b>6 802 200</b>
<b>Total dépenses nettes</b>		<b>Total</b>		<b>9 570 900</b>
<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>Mobilität</b>		
	Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	13 810 200	
	Total recettes	Total Einnahmen		6 397 400
	Total dépenses nettes	Total Nettoausgaben		7 412 800
<b>62</b>	<b>Transports publics</b>	<b>Öffentlicher Verkehr</b>		
<b>622</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsverkehr</b>		
<b>6220</b>	<b>Trafic d'agglomération</b>	<b>Agglomerationsverkehr</b>		
	<i>Projets votés</i>	<i>Angenommene Projekte</i>		
	<i>Mesures PA</i>	<i>AP-Massnahmen</i>		
6220.5620.41	Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (in Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel	53 700	
6220.5620.44	Mesure PA2 11.13 : aménagement d'arrêts sur la Hauptstrasse à l'entrée Sud de Düdingen, pour les lignes régionales	Massnahme AP2 11.13: Gestaltung von Haltestellen auf der Hauptstrasse beim Südeingang von Düdingen für die regionalen Linien	82 500	
6220.5620.132	Mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez (1ère étape)	Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3, zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez (1. Etappe)	120 500	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>256 700</b>	<b>0</b>
	<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>	<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>		
6220.5720.41	Participations fédérale et cantonale - Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (in Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel	160 000	
6220.5720.132	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3, zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez	481 600	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>641 600</b>	<b>0</b>
	<i>Recettes</i>	<i>Einnahmen</i>		
	<i>Subventions d'investissement à redistribuer</i>	<i>Umzuverteilende Investitionszuschüsse</i>		
	<i>Confédération</i>	<i>Bund</i>		
6220.6700.41	Participation fédérale - mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (in Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel		145 000
6220.6700.132	Participation fédérale - mesure PA2 11.14 : extension de l'électrification de la ligne 3, entre Jura (terminus actuel) et la halte de Givisiez	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 11.14: Ausbau der Elektrifizierung der Linie 3, zwischen Jura (aktuelle Endstation) und dem Haltepunkt Givisiez		481 600
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>626 600</b>
	<i>Etat de Fribourg</i>	<i>Staat Freiburg</i>		
6220.6710.41	Participation cantonale - Mesure PA2 11.09 : aménagement d'une voie bus sur le chemin des Pensionnats (direction gare) et priorisation TP au giratoire	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 11.09: Gestaltung einer Busspur auf dem Chemin des Pensionnats (in Richtung Bahnhof) und ÖV-Priorisierung beim Kreisel		3 000
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3 000</b>
<b>634</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>		
<b>6340</b>	<b>Planification générale des transports</b>	<b>Verkehrsplanung allgemein</b>		
	<i>Projets votés</i>	<i>Angenommene Projekte</i>		
	<i>Mesures PA</i>	<i>AP-Massnahmen</i>		
6340.5620.46	Mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger/innen und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor, bei der Kreuzung Belle-Croix	127 300	
6340.5620.52	Mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg	Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/Radweg Briegliweg	200 000	
6340.5620.62	Mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Massnahme AP2 20.14: Realisierung der notwendigen Ergänzungen zum gemischten Fussgänger-/Fahrradweg zwischen dem Grandfey-Viadukt und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo), Abschnitt Düdingen-Zelg	1 291 800	
6340.5620.71	Mesure PA2 41.06-01 : réaménagement du passage du Cardinal (partie cofinancée)	Massnahme AP2 41.06-01: Neugestaltung der Unterführung Cardinal (mitfinanzierter Anteil)	141 200	
6340.5620.81	Mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais (crédit complémentaire)	Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Zusatzkredit)	2 258 800	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4 019 100</b>	<b>0</b>
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i>		
	<i>Etudes</i>	<i>Studien</i>		
6340.5290.26	Étude P+R relative au site des Portes de Fribourg	P+R-Studie in Bezug auf den Standort Portes de Fribourg	200 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>TOTAL</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>
	<i>Mesures PA</i>	<i>AP-Massnahmen</i>		

		2023		
INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
6340.5290.222	Mesure PA4 de logistique urbaine	Massnahme AP4 der städtischen Logistik	200 000	
6340.5620.42	Mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Massnahme AP2 11.10-01: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Péroles (Freiburg) (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	300 300	
6340.5620.48	Mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Massnahme AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	62 200	
6340.5620.56	Mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir de bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Massnahme AP2 42.01: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Abschnitt West	147 000	
6340.5620.103	Mesure PA2 43.18 : réaménagement de la Haslerastrasse	Massnahme AP2 43.18: Neugestaltung der Haslerastrasse	68 000	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>777 500</b>	<b>0</b>
<i>Subventions d'investissement redistribuées</i>		<i>Durchlaufende Investitionsbeiträge</i>		
6340.5720.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.10-01: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Péroles (Freiburg) (in Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly	859 600	
6340.5720.46	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 21.07 : réalisation d'une passerelle mixte piétons/vélos sur la semi-autoroute entre Villars-Vert et Moncor, au carrefour de Belle-Croix	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 21.07: Realisierung einer gemischten Überführung für Fussgänger/innen und Fahrräder über die Autostrasse zwischen Villars-Vert und Moncor bei der Kreuzung Belle-Croix	374 000	
6340.5720.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Beteiligung des Bundes - AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost	162 800	
6340.5720.52	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg	172 800	
6340.5720.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.01: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Abschnitt West	413 200	
6340.5720.62	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 20.14: Realisierung der notwendigen Ergänzungen zum gemischten Fussgänger-/Fahrradweg zwischen dem Grandfey-Viadukt und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo), Abschnitt Düdingen-Zelg	2 807 000	
6340.5720.71	Participation fédérale - mesure PA2 41.06-01 : réaménagement du passage du Cardinal (partie cofinancée)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 41.06-01: Neugestaltung der Unterführung Cardinal (mitfinanzierter Anteil)	372 600	
6340.5720.81	Participation fédérale et cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais	Bundes- und Kantonsbeteiligungen - Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron	2 753 300	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>7 915 300</b>	<b>0</b>
<i>Recettes</i>		<i>Einnahmen</i>		
<i>Subventions d'investissement à redistribuer</i>		<i>Umwuvertelende Investitionszuschüsse</i>		
<i>Confédération</i>		<i>Bund</i>		
6340.6700.42	Participation fédérale - mesure PA2 11.10-01 : réalisation de voies bus continues à l'entrée de Fribourg, entre Marly Grand-Pré et Péroles (Fribourg) (direction gare) : partie 1 / tronçon Marly	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 11.10-01: Realisierung von durchgehenden Busspuren am Eingang der Stadt Freiburg, zwischen Marly Grand-Pré und Péroles (Freiburg) (Richtung Bahnhof): 1. Teil / Abschnitt Marly		859 600
6340.6700.48	Participation fédérale - mesure PA2 22.03 : aménagement de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Est	Beteiligung des Bundes - AP2 22.03: Gestaltung von Radstreifen entlang der Route de la Fonderie, Abschnitt Ost		162 800
6340.6700.52	Participation fédérale - mesure PA2 22.24 : aménagement piétons/vélos Briegliweg	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 22.24: Gestaltung Fussgänger-/ Radweg Briegliweg		153 500
6340.6700.56	Participation fédérale - mesure PA2 42.01 : aménagement d'un couloir bus et de bandes cyclables sur la route de la Fonderie, section Ouest	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 42.01: Gestaltung eines Buskorridors und von Radstreifen auf der Route de la Fonderie, Abschnitt West		413 200
6340.6700.62	Participation fédérale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 20.14: Realisierung der notwendigen Ergänzungen zum gemischten Fussgänger-/Fahrradweg zwischen dem Grandfey-Viadukt und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo), Abschnitt Düdingen-Zelg		1 515 200
6340.6700.71	Participation fédérale - mesure PA2 41.06-01 : réaménagement du passage du Cardinal (partie cofinancée)	Beteiligung des Bundes – Massnahme AP2 41.06-01: Neugestaltung der Unterführung Cardinal (mitfinanzierter Anteil)		372 600
6340.6700.81	Participation fédérale - mesure PA2 21.09 : réalisation de deux franchissements de mobilité douce des voies de la halte de Givisiez, avec accès aux quais	Beteiligung des Bundes - Massnahme AP2 21.09: Realisierung von zwei Langsamverkehrsüberquerungen der Gleise der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron		1 853 300
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>5 330 200</b>
<i>Etat de Fribourg</i>		<i>Staat Freiburg</i>		

		2023		
INVESTISSEMENT		INVESTITIONEN	Dépenses Ausgaben	Recettes Einnahmen
6340.6710.62	Participation cantonale - mesure PA2 20.14 : réalisation des compléments nécessaires à l'itinéraire mixte piétons/vélos entre le viaduc de Grandfey et la gare de Düdingen (TransAgglo), section Düdingen-Zelg	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 20.14: Realisierung der notwendigen Ergänzungen zum gemischten Fussgänger-/Fahrradweg zwischen dem Grandfey-Viadukt und dem Bahnhof Düdingen (TransAgglo) - Abschnitt Düdingen-Zelg		257 600
6340.6710.81	Participation cantonale - mesure PA2 21.09 : réalisation d'une passerelle de mobilité douce à la gare de Givisiez, avec accès au quai (solde 20 %)	Kantonale Beteiligung - Massnahme AP2 21.09: Realisierung eines Gleisübergangs für den Langsamverkehr bei der Haltestelle Givisiez, mit Zugang zum Perron (Saldo 20 %)		180 000
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>437 600</b>
<b>7</b>	<b>Aménagement et protection de l'environnement</b>	<b>Raumordnung und Umweltschutz</b>		
	Total dépenses brutes	Total Bruttoausgaben	2 562 900	
	Total recettes	Total Einnahmen		404 800
	Total dépenses nettes	Total Nettoausgaben		2 158 100
<b>79</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>		
<b>790</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>		
<b>7900</b>	<b>Aménagement du territoire</b>	<b>Raumordnung</b>		
	<i>Projets votés</i> <i>Mesures PA</i>	<i>Angenommene Projekte</i> <i>AP-Massnahmen</i>		
7900.5620.21	Mesure PA3 3NP.10 : promotion de la revitalisation de cours d'eau / revitalisation du dernier tronçon de l'Heitiwilbach	Massnahme AP3 3NL.10: Förderung der Revitalisierung von Fliessgewässern / Revitalisierung des letzten Abschnitts des Heitiwilbachs	92 500	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>92 500</b>	<b>0</b>
	<i>Projets devant faire l'objet d'un message</i> <i>Etudes</i>	<i>Projekte, die Gegenstand einer Botschaft sind</i> <i>Studien</i>		
7900.5290.28	Projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)	Agglomerationsprogramm der fünften Generation (AP5)	1 300 000	
7900.5290.25	Etude relative au développement des sites stratégique d'agglomération via la mesure U.05	Studie zur Entwicklung der strategischen Agglomerationsstandorte mit der Massnahme S.05	300 000	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000</b>	<b>0</b>
	<i>Mesures PA</i>	<i>AP-Massnahmen</i>		
7900.5620.22	Mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants, secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr	270 400	
7900.5620.23	Mise en oeuvre de l'étude Réseau espace vert (dans la continuité de la mesure 3NP.01)	Umsetzung der Grünflächen-Netzwerkstudie (in Weiterführung der Maßnahme 3NL.01)	100 000	
7900.5620.24	Mesure 4NP.11 : aménagement extérieur du centre scolaire Château d'eau à Marly	Massnahme AP4 4NL.11: Aussengestaltung des Schulzentrums Château d'Eau in Marly	100 000	
7900.5620.29	Mesure PA3 3NP.01 : réaménagement de l'espace sud du parc du Domino	Massnahme AP3 3NL.01: Neugestaltung des südlichen Teils des Dominoparks	400 000	
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>870 400</b>	<b>0</b>
	<i>Recettes</i> <i>Subventions d'investissement acquises</i> <i>Confédération</i>	<i>Einnahmen</i> <i>Erworbene Investitionssubventionen</i> <i>Bund</i>		
7900.6700.22	Fond de subventionnement "convention programme paysage" géré par l'Etat de Fribourg : mesure PA3 3NP.03 : plantation d'arbres le long des axes structurants / secteur pont de Pérolles jusqu'au giratoire Grand-Pré	Subventionierungsfonds «Programmvereinbarung Landschaft» verwaltet vom Staat Freiburg: Massnahme AP3 3NL.03: Baumpflanzungen entlang der Strukturierungsachsen / Sektor Pérolles-Brücke zum Grand-Pré-Kreisverkehr		104 800
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>104 800</b>
	<i>Etat de Fribourg</i>	<i>Staat Freiburg</i>		
7900.6710.28	Subvention cantonale : projet d'agglomération de cinquième génération (PA5)	Kantonale Subvention: Agglomerationsprogramm der fünften Generation (AP5)		300 000
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>300 000</b>

Annexe 2 \_ Tableau récapitulatif des coûts par domaine et par commune  
Participations communales portées au budget 2023

Communes		Clé statut. Agglo	Coeffic. effectif Agglo	Clé statut. TP	Coeffic. effectif TP	Clé VLS	Répartition Agglo	Répartition mobilité	Répartition VLS	Administration	Culture	Mobilité (administration)	Mobilité (TP/clé mobilité)	Mobilité (VLS)	Protect. Environnement	Aménagement	Promot. Économique	Promot. Touristique	Finances	TOTAL
Avry	2023	2,29%	2,31%	1,18%	1,18%	0%	184 521	161 386	0	27 674	61 468	47 273	161 386	0	5 746	17 303	8 873	15 711	473	345 907
	2022	2,32%	2,34%	1,19%	1,19%	0%	171 253	124 819	0	27 988	60 925	39 504	124 819	0	2 829	16 634	7 484	15 411	478	296 072
Belfaux	2023	4,01%	4,04%	0,89%	0,89%	3,85%	322 695	120 993	6 538	48 397	107 497	82 672	120 993	6 538	10 049	30 260	15 517	27 476	826	450 226
	2022	3,95%	3,98%	0,88%	0,88%	0%	291 797	92 258	0	47 689	103 809	67 311	92 258	0	4 821	28 343	12 752	26 258	814	384 055
Corminboeuf	2023	3,35%	3,38%	1,54%	1,54%	1,92%	269 781	209 543	3 269	40 461	89 870	69 116	209 543	3 269	8 401	25 298	12 973	22 971	691	482 594
	2022	3,27%	3,30%	1,52%	1,52%	2,42%	241 711	159 598	4 106	39 503	85 991	55 757	159 598	4 106	3 993	23 478	10 563	21 751	675	405 415
Düdingen	2023	9,96%	9,32%	2,45%	2,45%	0%	743 326	333 291	0	120 195	266 973	205 321	333 291	0	24 958	75 152	5 337	43 338	2 052	1 076 616
	2022	9,86%	9,15%	2,44%	2,44%	0%	670 534	256 866	0	118 945	258 922	167 887	256 866	0	12 024	70 693	-918	40 951	2 030	927 400
Fribourg	2023	45,56%	45,88%	64,74%	64,74%	53,85%	3 664 640	8 820 361	91 538	549 612	1 220 772	938 859	8 820 361	91 538	114 123	343 644	176 218	312 027	9 385	12 576 539
	2022	45,90%	46,25%	65,16%	65,16%	63,57%	3 389 289	6 854 092	108 071	553 915	1 205 771	781 833	6 854 092	108 071	55 993	329 210	148 116	304 996	9 454	10 351 451
Givisiez	2023	3,77%	3,80%	3,50%	3,50%	7,69%	303 480	477 305	13 077	45 515	101 096	77 750	477 305	13 077	9 451	28 458	14 593	25 840	777	793 861
	2022	3,83%	3,86%	3,36%	3,36%	4,54%	282 633	353 221	7 723	46 191	100 550	65 197	353 221	7 723	4 669	27 453	12 351	25 434	789	643 578
Granges-Paccot	2023	4,61%	4,64%	4,10%	4,10%	3,85%	370 684	558 005	6 538	55 594	123 483	94 967	558 005	6 538	11 544	34 760	17 825	31 562	949	935 227
	2022	4,55%	4,58%	3,97%	3,97%	2,13%	335 655	417 584	3 617	54 856	119 412	77 428	417 584	3 617	5 545	32 603	14 669	30 205	937	756 856
Marly	2023	9,87%	9,94%	4,97%	4,97%	11,54%	793 894	676 822	19 615	119 066	264 464	203 391	676 822	19 615	24 723	74 446	38 175	67 596	2 033	1 490 332
	2022	9,80%	9,88%	4,97%	4,97%	0%	723 976	523 002	0	118 320	257 561	167 005	523 002	0	11 960	70 321	31 639	65 150	2 020	1 246 978
Matran	2023	1,90%	1,92%	1,07%	1,07%	0%	152 947	145 746	0	22 938	50 950	39 184	145 746	0	4 763	14 342	7 355	13 023	392	298 693
	2022	1,80%	1,81%	1,04%	1,04%	11,79%	132 821	109 270	20 040	21 707	47 252	30 639	109 270	20 040	2 194	12 901	5 804	11 952	372	262 131
Villars-sur-Glâne	2023	14,67%	14,77%	15,57%	15,57%	17,31%	1 179 834	2 120 748	29 423	176 948	393 029	302 266	2 120 748	29 423	36 742	110 636	56 734	100 457	3 021	3 330 005
	2022	14,73%	14,72%	15,30%	15,48%	15,55%	1 087 832	1 628 288	26 443	177 785	387 006	250 938	1 628 288	26 443	17 972	105 664	47 540	97 892	3 036	2 742 564
<b>TOTAL</b>	<b>2023</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7 985 800</b>	<b>13 624 200</b>	<b>170 000</b>	<b>1 206 400</b>	<b>2 679 600</b>	<b>2 060 800</b>	<b>13 624 200</b>	<b>170 000</b>	<b>250 500</b>	<b>754 300</b>	<b>353 600</b>	<b>660 000</b>	<b>20 600</b>	<b>21 780 000</b>
	<b>2022</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>7 327 500</b>	<b>10 519 000</b>	<b>170 000</b>	<b>1 206 900</b>	<b>2 627 200</b>	<b>1 703 500</b>	<b>10 519 000</b>	<b>170 000</b>	<b>122 000</b>	<b>717 300</b>	<b>290 000</b>	<b>590 000</b>	<b>20 600</b>	<b>18 016 500</b>

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

vu :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 12 du Comité d'agglomération du 15 septembre 2022,
- le préavis de la Commission financière,

arrête :

**Article premier**

Le budget de fonctionnement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2023 est adopté.

Il se présente comme suit :

Total des produits :	CHF 41'205'000
Total des charges :	CHF 41'205'000

Fribourg, le 13 octobre 2022

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Jacques Dietrich

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

VU :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 12 du Comité d'agglomération du 15 septembre 2022,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 6 relatif à la mobilité du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2023 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de la mobilité se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 13'810'200
Total des recettes d'investissement :	CHF 6'397'400
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 7'412'800

Fribourg, le 13 octobre 2022

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Jacques Dietrich

Félicien Frossard

---

**AGGLOMERATION DE FRIBOURG**  
**AGGLOMERATION FREIBURG**

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION DE L'AGGLOMERATION DE FRIBOURG

VU :

- la loi du 21 août 2020 sur les agglomérations (LAgg ; RSF 140.2),
- les Statuts de l'Agglomération de Fribourg adoptés le 13 septembre 2018 et révisés le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvés le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo ; RSF 140.6) et son ordonnance du 14 octobre 2019 (OFCo ; RSF 140.61),
- le Règlement du Conseil d'agglomération de l'Agglomération de Fribourg adopté le 13 septembre 2018, révisé le 24 juin 2021 et le 16 décembre 2021 par le Conseil d'agglomération, ainsi qu'approuvé le 20 juin 2022 par le Conseil d'Etat,
- le message n° 12 du Comité d'agglomération du 15 septembre 2022,
- le préavis de la Commission financière,
- le préavis de la Commission d'aménagement, de la mobilité et de l'environnement,

arrête :

**Article premier**

Le chapitre 7 relatif à l'aménagement du territoire du budget d'investissement de l'Agglomération de Fribourg pour l'exercice 2023 est adopté.

Pour chaque investissement devant faire l'objet d'un message, l'adoption du montant concerné est faite sous réserve d'un message spécifique à produire ultérieurement.

Le budget d'investissement de l'aménagement se présente comme suit :

Total des dépenses brutes d'investissement :	CHF 2'562'900
Total des recettes d'investissement :	CHF 404'800
Total des dépenses nettes d'investissement :	CHF 2'158'100

Fribourg, le 13 octobre 2022

Au nom du Conseil d'agglomération  
de l'Agglomération de Fribourg

Le Président

Le Secrétaire général

Jacques Dietrich

Félicien Frossard